

Le Plan Communal De Sauvegarde



Le mot du Maire



S'organiser pour faire face

La sécurité de nos concitoyens de la Ville du Bois est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

La prévention commence par l'information. Celle-ci doit favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de la sécurité civile.

Cette dernière permet d'évaluer notre vulnérabilité aux risques naturels et technologiques recensés sur le territoire de la commune, d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées et d'avoir le comportement adéquat si l'un des événements se produisait. Il faut donc nous y préparer.

Le DICRIM –Document d'Information Communal sur les Risque Majeurs a pour but de vous faire connaître les dangers encourus par notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte.

En complément de ce travail d'information, la commune a également élaboré un PCS–Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènements graves.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en sécurité, je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

Le Maire
Jean Pierre MEUR



Sommaire

- Arrêté municipal.....p 6-7
- Mise à jour du Plan.....p 8
- Présentation.....p 9
- Modalités de déclenchement du Plan p 10
- Glossaire p 11-12

Chapitre 1: Diagnostic des risques sur le territoire

- Présentation de la commune.....p 14
- Organigramme des services.....p 15
- Identification des enjeux humains et économiques
 - ✓ : Les enjeux humain.....p 16-17
 - ✓ : Les enjeux économiques.....p 18-21
- Identification des risques.....p 22
 - ✓ : Risque Inondation p 23-24
 - ✓ : Risque Incendie de la forêt..... p 25-26
 - ✓ : Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) p 27-28
 - ✓ : Risque de mouvement de terrain p 29
 - ✓ : Risque Météorologique
 - Canicule.....p 30
 - Neige/verglas/grand froid.....p 31
 - ✓ : Risque Météorologique
 - Orage violent/tempête.....p 32

Chapitre 2: Dispositif communal de crise

- Le poste de commandement communal..... p 34
- La composition de la cellule communale..... p 34
- Action reflexe de la commune..... p 35
- Action reflexe de la commune dans la phase de post urgence..... p 35
- Localisation cellules de crise municipale..... p 35
- Equipement et modalités de mise en place..... p 36

Chapitre 3: Déclenchement de l'alerte

- Organisation de l'alerte..... p 38
- Moyen d'alerte..... p 38
- Schéma de traitement d'une alerte..... p 39
- Information du message d'alerte..... p 40
- Type de message..... p 40
- Consignes à donner à la population..... p 41
- Circuit d'alerte..... p 42
- Fiche de passage par quartier..... p 43

Sommaire du guide technique

➤ Description du poste de commandement communal (PCC).....	p 46
➤ Plan Mairie	p 47
➤ Organigramme du poste de commande (PCC).....	p 48
➤ Fiches Fonctions	
➤ Directeur des opérations de secours.....	p 51
✓ - Fiche de déclenchement du PCS.....	p 52
➤ Responsable des actions communales.....	p 53
✓ - Fiche emplacement.....	p 54
✓ - Fiche état des lieux du matériel.....	p 55
✓ - Fiche lieux d'hébergement.....	p 56
✓ - Fiche Mobilier.....	p 57
✓ - Fiche réquisitions.....	p 58
✓ - Fiche véhicule de transport.....	p 59
✓ - Fiche zone sinistrées.....	p 60
✓ - Fiche points sensibles.....	p 61
➤ Secrétariat/communication.....	p 62
✓ - Fiche de plan d'action.....	p 63
✓ - Fiche cellules de rattachement.....	p 64
✓ - Fiche délocalisation des équipes du PCC.....	p 65
✓ - Fiche main courante.....	p 66
✓ - Fiche classement des actes.....	p 67
➤ Logistique.....	p 69
➤ Sécurité.....	p 71
➤ Population/hébergement.....	p 73
✓ - Fiche accueil des sinistrés.....	p 74
1) ➤ Fiche Action	
✓ Activation cellule municipale de crise.....	p 76
✓ Vigilance météo.....	p 77
✓ Systèmes d'alerte	p 78
✓ Evacuation	p 79
✓ Protection/vol/vandalisme.....	p 80
✓ Accueil centre d'hébergement.....	p 81
✓ Inondations	p 82
✓ Feu de forêt.....	p 83
✓ Transport de matières dangereuses	p 84
✓ Mouvement de terrain	p 85
✓ Canicule.....	p 86
✓ Neige /verglas	p 87
✓ Orage violent/Tempête	p 88
✓ Vents violents.....	p 89

➤ L'annuaire de crise.....	p 91
✓ Annuaire téléphonique.....	p 92/101
✓ Lieux publics et privé accueillant des enfants.....	p 101
✓ Listing personnes vulnérables.....	p 102
✓ Plan des quartiers.....	p 103
✓ Manifestations et événement divers.....	p 104/105
✓ Matériels Communaux.....	p 106/110
✓ Soutien à la population	p 111/113
✓ Plan d'hébergement.....	p 114
✓ Plan d'établissement d'approvisionnement alimentaire.....	p 115
✓ Plan d'atterrissage pour les hélicoptères.....	p 116/117
➤ Les annexes.....	p 119
✓ L'armoire du PCS.....	p 120
✓ Arrêté de déclenchement du PCS.....	p 121/122
✓ Arrêté d'interdiction de circuler.....	p 123/124
✓ Arrêté de réquisition.....	p 125/126
✓ Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée.....	p 127/128
✓ Réquisitions et répartitions des dépenses.....	p 129
✓ A retenir: les principales consignes.....	p 130
✓ Centre de vaccination.....	p 131



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE

Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

ARRÊTÉ N°2016PM197

Objet : Adoption du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la commune de LA VILLE DU BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire,

VU la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde,

VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU le décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

CONSIDERANT que la commune de LA VILLE DU BOIS est exposée au(x) risque(s) majeur(s) suivant(s) :

Risque d'inondation, mouvement de terrain, risque de feu de forêt, risque de Transport de Matière Dangereuses.

CONSIDERANT qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

ARRETE

Article 1^{er}:

Le plan communal de sauvegarde de la commune de La Ville du Bois est établi à compter du 01 janvier 2017.

Article 2:

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Article 3:

Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4:

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du Préfet.

Article 5:

Le plan communal de sauvegarde est activé pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.

Article 6:

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans au minimum.

Article 7:

Copies du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sont transmises à :

- La préfecture de l'Essonne,
- La sous-préfecture de PALAISEAU,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Nozay,
- Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Groupement centre d'ARPAJON.
- Monsieur le Directeur des services techniques de la commune

Article 8:

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché
- Publié au recueil des actes administratifs.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'expiration des mesures de notification et de publicité.

FAIT A LA VILLE DU BOIS, 12 DECEMBRE 2016

Le Maire, Jean-Pierre MEUR



Mise à jour du plan

- Assurer la mise à jour du P.C.S. en corrigeant les fiches, ainsi que le sommaire en annexe du présent document.
- Informer de toutes modifications les destinataires du plan communal:

- Préfet
- Sous-préfet d'arrondissement
- Service de Défense et de Protection Civiles Préfecture
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie et/ou Police
- Conseil Général; Direction des Routes
- Tous les responsables constituant la cellule de crise municipale
- Le public via l'exemplaire consultable en Mairie
- Communauté d'agglomération Paris Saclay

Chaque modification sera transmise sans délai par le service concerné au responsable de la mise à jour pour correction.

Le plan se présentera sous forme de classeur que recevront les destinataires précédemment nommés ce qui permettra d'y insérer la/ou les mises à jour.

L'envoi sera accompagné d'un bordereau numéroté et daté annulant et remplaçant le précédent

REDACTEUR	VERSION	DATE	MOTIF D'EVOLUTION
PERSEVALLE	1.0	26/01/2016	CREATION DU PCS
PERSEVALLE	1.1	23/11/2017	MISE A JOUR DU PCS
PERSEVALLE	1.2	30/10/2018	MISE A JOUR DU PCS
LENUD Jean Louis	1.3	15/10/2021	MISE A JOUR DU PCS

Présentation

1) Les textes

Les articles L.2211-1 du CGCT : « le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique » et L.2212-2, qui fait obligation au maire «de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, et de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure» organisent le rôle du Maire en tant qu'acteur local de la sécurité civile.

Le Plan Communal de Sauvegarde est défini par l'article 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et par le décret du 13 septembre 2005.

2) Le Plan communal de Sauvegarde

Le **Plan Communal de Sauvegarde** est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRN) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI grand barrage ou PPI industriel pour le

département).

Il est composé de deux parties:

3) Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ce document reprend les informations transmises par le Préfet sur les risques connus recensés pour la commune et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour y faire face, ainsi que les consignes de sécurité devant être prises pour mieux se protéger du risque.

⇒ LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

DICRIM (Cf: annexe 1)

4) Le Guide Opérationnel

Ce document définit l'organisation du poste de commandement communal (PCC) avec les missions de chaque acteur, l'inventaire des moyens pouvant être mobilisés par la commune, les dispositions à prendre pour assurer le secours ou la mise à l'abri de la population et pour assurer la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale et le cas échéant les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile

Le P.C.S est arrêté par le maire de la commune. Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

⇒ CARTOGRAPHIE

⇒ ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Modalités de déclenchement du plan

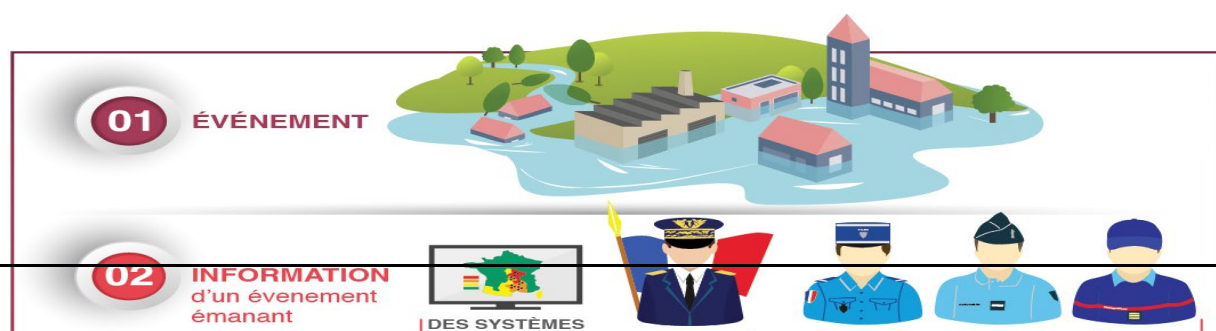
LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EST DECLENCHE PAR LE MAIRE OU SON REPRESENTANT DESIGNE

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- **à la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;**

- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer le Poste de Commandement Communal. Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte.



Glossaire

AFFICHAGE DU RISQUE: Consiste à mettre à la disposition du citoyen des informations sur les risques qu'il encourt. Le préfet recense les risques et les sauvegardes dans un dossier synthétique qu'il transmet au maire. Celui-ci établit un dossier d'information, consultable en mairie, et en fait la publicité. L'affichage du risque est également réalisé par des affichettes situées dans les halls d'immeubles et les terrains regroupant 50 personnes (travail, logement, loisirs...).

ALEA: Probabilité d'un évènement qui peut affecter le système étudié (naturel ou technologique).

ARS: Agence Régionale de Santé.

CDRNM: Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, chargé de mettre en œuvre, dans le département, un dispositif d'information préventive des populations sur les risques majeurs.

CIP: Cellule d'Information Préventive.

CMIC: Cellule Mobile d'Intervention Chimique.

CMIR: Cellule Mobile d'Intervention Radioactive.

CODIS: Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

COS: Commandant des Opérations de Secours.

COZ: Centre Opérationnel de Zone.

DDRM: Dossier Départemental des Risques Majeur. Document de sensibilisation regroupant les principales informations sur les risques majeurs naturels et technologiques du département, consultable en mairie.

DRIRE: Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

DICRIM: Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

DOS: Directeur des Opérations de Secours.

ORSEC: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.

PCC: Poste de Commandement Communal.

PCO: Poste de Commandement Opérationnel

P.C.S: Plan Communal de Sauvegarde, il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

POI: Plan d'Opération Interne.

PPI: Plan Particulier d'Intervention

PPR: Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles.

PPRI: Plan de Prévention du Risque Inondation.

PSI: Plan de Surveillance et d'Intervention.

RAC: Responsable des actions communales.

RCSC: Réserve Communale de Sécurité Civile.

RISQUES: Le risque est un sinistre éventuel exposant une partie de la société. Les risques peuvent être classés en 5 catégories : de la vie quotidienne, naturels, technologiques, de transport, conflictuels. Des critères de fréquence et de gravité

permettent d'appréhender la notion de risque majeur : un risque peut être qualifié de majeur lorsque l'importance du phénomène ou sa vulnérabilité est grande.

SDIS: Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SEVESO: Ensemble des directives du conseil des ministres de la communauté européenne visant à réglementer les établissements industriels dangereux pour les populations et l'environnement. Se traduit en France par la réglementation sur les installations classées et celle relative à la prévention des risques majeurs.

SIDPC: Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture).

TMD: Transport de Matières Dangereuses.

TMR: Transport de Matières Radioactives.

Chapitre I:

Diagnostic risques sur le territoire





Présentation de la commune

La Ville du Bois est une commune française située à vingt-trois kilomètres au sud-ouest de Paris dans le département de l'Essonne en région Île-de-France. Ses habitants sont appelés les Urbi sylvains.

Arrondissement: Palaiseau

Nombre d'habitants: 8035 (recensement 2021)

Superficie: 360 hectares

Latitude: 48.661° Nord, Longitude: 2.268° Est

Canton: Montlhéry

Code Postal: 91620

Altitude: 82 à 162m



Organigramme

Nouvel organigramme en date du 1^{er} janvier 2020 inséré dans le plan communal de sauvegarde ; Version papier.

Identification des enjeux humains et économiques

1) Les enjeux humains

Population isolée: 29 personnes (recensement CCAS 2018–Voir listing des personnes vulnérables page 103

REPARTITION DE L'HEBERGEMENT DES ENFANTS

Type	Nombre	Nombre de personnes Enfants / Personnel		Locaux à sommeil capacité	Zone inondable
Écoles maternelles	2	280	9	0	Non
École primaire	1	173	10	0	Non
Ecole élémentaire	1	329	14	0	Non
Accueils de loisirs (3-11 ans)	4	150	20	0	Non
Centre de loisirs (vacances)	1	160	/	0	Non

Écoles maternelles: Renondaines et Marie-Curie.

Écoles primaires: Bartelottes.

Écoles élémentaire: Ambroise Paré

REPARTITION DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES

Type	Nombre	Nombre de personnes Résidents / Personnel		Locaux à sommeil capacité	Zone inondable
Maison spécialisée «Les Parentèles»	1	89	30	89	Non

HÔTELLERIE

Type	Nombre	Nombre de personnes Résidents / Personnel		Capacité couchages	Zone inondable
Hôtel «Première Classe»	1	170	8	69	Non
CCAS EDF	1	150	9	50	Non

AIRE D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

Type	Nombre d'emplacements	N°	Nombre de personnes Enfants / d'Adultes		Noms	Zone inondable
Aire d'accueil	12	1	2	3	Reinhard	Non
		2	-	1	Roussalino	Non
		3	4	1	Breuiller	Non
		4	2	1	Breuiller	Non
		5	-	-	Libre	Non
		6	-	-	Libre	Non
		7	-	-	Libre	Non
		8	-	-	Libre	Non
		9	4	2	Roussalino/ Breuiller	Non
		10	-	-	Libre	Non
		11	4	2	Roussalino/ Breuiller	Non
		12	-	-	Libre	Non

Gestionnaire: Madame CATHALOT Stéphanie (06 86 90 26 76)

Population saisonnière :

- Centre hébergement CCAS ED: 50 Chambres de 2 ou 3 lits.
- Campings: 0
- Gîtes: 0

LIEUX DE CULTE ET PUBLICS

LIEUX DE CULTE

Nom et adresse	Surface	Activité	Nombre d'employés	Zone inondable
Eglise Saint Fiacre Passage de Graville TPH : 01 69 01 06 41	1014m ²	Lieu de culte	0	Non

2) Les enjeux économiques

<i>Commerce</i>	<i>Adresse</i>	<i>Contact</i>
Rapid Market	3, Rue du Grand Noyer	01.69.01.71.14
Orthophonistes	6, Rue du Grand Noyer	01 69 80 70 64
La Poste	7, Rue du Grand Noyer	Non communiqué
Stell'Hair	8, Rue du Grand Noyer	01.69.01.06.49
SIB FNAIN Gestion	16, Rue du Grand Noyer	01.69.80.80.60
Au Relais du Bois	17, Rue du Grand Noyer	01.69.01.06.21
Pharmacie PICHÉREAU	1, Grande Rue	01.69.01.06.47
Bureaux de Tabac	2, Grande Rue	09.67.35.68.98
Casa Presto food	6, Grande Rue	01.69.80.77.27
Pédicure-Podologue	17, Grande Rue	01.69.01.47.54
Schonen Taste	49, Grande Rue	01.69.63.73.45
Boulangerie « L'Instant Gourmand »	13, Grande Rue	01 69 63 04 85
Masseurs- Kinésithérapeutes	18, Grande Rue	01 69 80 73 78
Crêperie- Le Sarzeau	27, Grande Rue	01 64 49 33 61
Salon Coiffure Elégance	30, Grande Rue	01 69 01 32 92
Psychologue clinicienne Orthophoniste	58 Bis, Grande Rue	01 77 06 56 71
Pédicure-podologue	21, Chemin des Erables	01 69 01 95 29
Génération location	85 Bis, Avenue de la Division Leclerc	01 64 49 40 40
Contrôle technique	87, Avenue de la Division Leclerc	01 69 80 73 52
Garage CARECAR	97, Avenue de la Division Leclerc	09.54.50.28.75
Speedy	2, Allée St Fiacre	01 69 01 32 23
SARL ACC Chabert Duval	2, Allée St Fiacre	01 69 01 07 08
Desjoyaux piscines	2, Allée St Fiacre	01 64 49 93 73
Solar protect	2, Allée St Fiacre	01.69.01.15.15
STA	4, Allée St Fiacre	01.69.63.80.36
Négoce cars	4, Allée St Fiacre	01.69.80.71.95
Lavage haute pression	4, chemin du Murger à Jamais	01 69 01 67 28
Infirmière libérale	38, Grande Rue	06.70.34.10.26
Infirmière	38, Grande Rue	06.99.79.01.84
Psychothérapeute et Sophrologue	38, Grande Rue	06.09.15.62.21
Psychologue Psychothérapeute	38, Grande Rue	06.08.14.86.72
Essonne Motos	Avenue de la Division Leclerc	01 64 49 68 18
Rapid Pare-Brise	Avenue de la Division Leclerc	01 64 49 14 70
Cuir Center	Avenue de la Division Leclerc	01 64 49 04 40
Fabher Médical	4, Allée Saint Fiacre	01 69 63 31 95
La Criée	4, Allée Saint Fiacre	01.64.49.03.00
SVFI	4, Allée Saint Fiacre	01 69 56 96 10
K.LBTP Entreprise de Maçonnerie	4, Allée St Fiacre	01 69 01 39 51
Servidem-Expansion	4, Allée Saint Fiacre	01.69.80.76.22
Les Acacias Centre de Rééducation Kiné	4, Allée Saint Fiacre	01 69 01 95 17

Poêle et cheminée	4, Allée Saintt Fiacre	01.69.01.42.86
Première Classe Hôtels	Allée Saint Fiacre	01 69 63 78 99
Pom Chou	Chemin du Murger à Jamais	01 64 49 39 12
Domino's Pizza	43 Avenue de la division Leclerc	01.69.80.08.00
V&B	16, Allée St Fiacre	01 69 63 59 84
RK Rénokéa	71, Avenue de la Division Leclerc	01 78 85 66 59
Flash Auto	75, Vieux Chemin de Montlhéry	01 69 63 03 88
BRISACH	24, Allée St Fiacre	01 69 80 60 17
Les Merveilles du Soleil	22, Allée St Fiacre	09 82 28 47 49
RJP Modelage	20, Allée St Fiacre	01 69 01 16 20
Restaurant n°1	26, Allée St Fiacre	01.69.63.77.77
BIOCOOP	16, Allée Saint Fiacre	01.64.49.87.92
BR Auto	23, Avenue de la Division Leclerc	09 52 93 42 61
Fenêtrier RCM VEKA	21, Avenue de la Division Leclerc	01.64.49.70.79
Autosur	19, Avenue de la Division Leclerc	01.64.49.89.71
BMW	Avenue de la Division Leclerc	01.69.63.70.70
M-ENERGIES SERVICE	5, Avenue de la Division Leclerc	01.69.01.06.07
Rismat	7, Avenue de la Division Leclerc	01.69.80.63.99
Lisa Sushi	47, Quater Avenue de la division Leclerc	09.52.89.88.88
Prissy Beauty	47, Quater Avenue de la Division Leclerc	01.69.80.95.97
Boulangerie les 3 communes	43 bis, Avenue de la Division Leclerc	09.84.08.38.09
Restaurant à la Broche	47 ter, Avenue de la Division Leclerc	09.51.31.51.91
Cocci Market	47 bis, Avenue de la Division leclerc	06.01.05.36.44
Platinum Cars	27, Avenue de la Division Leclerc	01.69.63.30.52
Etablissement Normand	23, Avenue de la Division Leclerc	01.69.01.06.07

CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR

Carrefour: Hypermarché, Point informations
5 à sec: JCA Pressing- 01.64.49.79.73
Alain Afflelou: Opticiens / Audition- 01.69.80.95.80
Armand Thiery: Prêt à porter femme- 01.64.49.61.95
Armand Thiery: Prêt à porter homme- 01.64.49.61.95
Autour du comptoir: Restauration rapide-
Bleu Libellule: Cosmétiques et beauté- 01.69.63.76.48
Body minute- Bronzage- 01.69.63.80.15
Bouygues télécom- 01.69.63.28.75
Camaieu : magasin de vêtements pour femme- 01.64.49.32.69
Carrol-Paris- Vêtements- 01.69.80.72.04
Célio- 01.69.63.78.09
Christine Laure- 01.69.01.12.84
Claire's: Bijoux et accessoires- 01.64.49.55.08
Cordonnerie AB Solutions- 01.64.49.72.80
Cordonnerie B.A.C- 01.69.01.02.86
Darty: Electroménager- Magasin Carrefour- 0 892. 01. 10.10
Devred 1902 : magasin de prêt à porter pour, homme- 01.64.49.93.06
Donjon: Bijouterie- 01.64.49.33.05
Etam lingerie: Magasin de prêt à porter pour femme- 01.69.63.94.76
Excellence- Magasin de prêt à porter
Franck Provost: Coiffeur- 01.64.49.74.37
Générale d'Optique: Opticien / Audition- 01.69.01.85.76
Histoire d'Or: Bijouterie- 01.64.49.76.82
H&M: Prêt à porter- 06/44/96/60/30
Hunkemoller Magasin de prêt à porter pour femme- 01.69.63.36.51
JB Photo Express: Photographe-01.64.49.73.34
Jean-Louis David: Coiffeur- 01.64.49.07.46
Jeff de Bruges: Chocolaterie- 01.69.63.94.90
Kano: Maroquinerie / Accessoires de mode- 01.64.49.98.88
Krys: Opticien- 01.69.01.86.38
La Retoucherie: Retouche vêtements-01/69/01/29/22
Le Carrousel: Manège-
Lissac: Opticien /Audition- 01/64/49/56/29
Louis Pion: Magasin Bijoux et Accessoires- 01/69/63/79/06
Lucky Presse: Presse- 01/64/49/76/80
Elna Janome: Machine à coudre- 01/69/01/73/30
Marc Boulet: Audition- Audioprothésiste- 01/69/63/88/26
Marc Orian: Bijouterie- 01/64/49/76/82
Marionnaud: Parfumerie et beauté- 01/64/49/72/81
Mell'Sha: Magasin de Vêtements- 01/64/49/01/18
Micromania: Magasin jeux vidéos- 01/69/01/79/53
Milano Jean's: Prêt à porter- 01/51/52/38/00
Naf-Naf- Vêtements- 01/69/63/91/84
New Asia: Restaurant- 01/69/01/93/16
New Day Onglerie: Esthétique- 01/77/06/58/49
Okaidi: Magasin vêtements enfants- 01/69/63/04/58
Optic 2000: Opticien / Audition- 01/64/49/73/78
Optical Discount: Opticien- 01/69/80/01/20
Paul: Boulangerie / Pâtisserie- 01/69/80/68/89
Pharmacie Centrale: Pharmacie- 01/64/49/72/84
Planet Game: Jeux Vidéos- 01/82/52/45/40
Point Smoke: Boutique cigarettes électroniques- 01/67/05/85/31
Promod – vêtements- 01/69/80/71/54

Sephora : Parfumerie- 01/64/49/51/78
Sergio Bossi: Coiffeur- 01/69/01/04/95
SOS Mobile: Communication réparation téléphone- 01/64/49/75/85
TrésOr: Bijouterie- 01/69/80/60/79
Vapote Moi : Boutique Cigarettes électroniques- 01/69/01/46/32
Waffle Factory- 01/69/63/94/41
Yves Rocher: Cosmétiques et parfumerie- 01/64/49/50/88
Sushi A Toutes Heures: Restaurant- 01/64/49/05/25

COMMERCE EXTERIEURS ZONE CARREFOUR LA VILLE DU BOIS

LETS WOK: Restauration rapide- 01/69/80/97/32
Burger King : Restauration rapide- 01/69/63/33/42
KFC: Restauration rapide- 01/69/01/16/66
Norauto: Garagiste et Accessoires auto- 01/69/63/28/88
Truffaut RN20: Jardinier
Fitness Park: Salle de sport- 09/67/22/95/75
Gulli Park: Parc de loisirs- 09/72/30/73/73
Domexpo Village: Constructeur de maison

Identification des risques

Actions préventives qui favoriseront l'évitement de la crise:

Le recensement des risques est basé sur les données du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

Concernant LA VILLE DU BOIS, les risques recensés sont les suivants :

⚡ **RISQUE INONDATION**

⚡ **RISQUE FEU DE FORÊT**

⚡ **RISQUE «TMD» (transport de matières dangereuses) par voie routière
(RN20 - Risque majeur)**

⚡ **MOUVEMENT DE TERRAIN (Risque moyen)**

Les Risques courants:

**Neige/Verglas - Orage violent/Tempête - Canicule/Incendie - Inondation - Transport
Matières Dangereuses/Conduite de Gaz - Pandémie Grippale**



LES ACTIONS PREVUES PAR LA COMMUNE EN CAS DE CRISE

RISQUE INONDATION

Lors de fortes pluies ou d'orages, sur une courte durée, le centre-ville (notamment la Grande Rue) ainsi que d'autres parties basses de la commune, pourraient être inondés. Plusieurs maisons et quelques commerces peuvent être touchés suivant les variations des précipitations.

Le Ruisseau Blanc est le principal cours d'eau qui traverse la commune de la Ville-du-Bois.



RISQUE INONDATION

Risque naturel avéré:

Lors de fortes pluies ou d'orages, sur une courte durée, le centre-ville (notamment la Grande Rue) ainsi que d'autres parties basses de la commune, pourraient être inondés.

Plusieurs maisons et quelques commerces peuvent être touchés suivant les variations des précipitations.

Le Ruisseau Blanc est le principal cours d'eau qui traverse la commune de la Ville-du-Bois.

ACTION DU MAIRE

- Organiser une permanence à la mairie,
- Surveiller en continu la montée des eaux,
- Alerter les habitants des habitations et commerces concernés (identifiés) et préparer leur évacuation,
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires.

ALERTE

- Véhicule communal équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

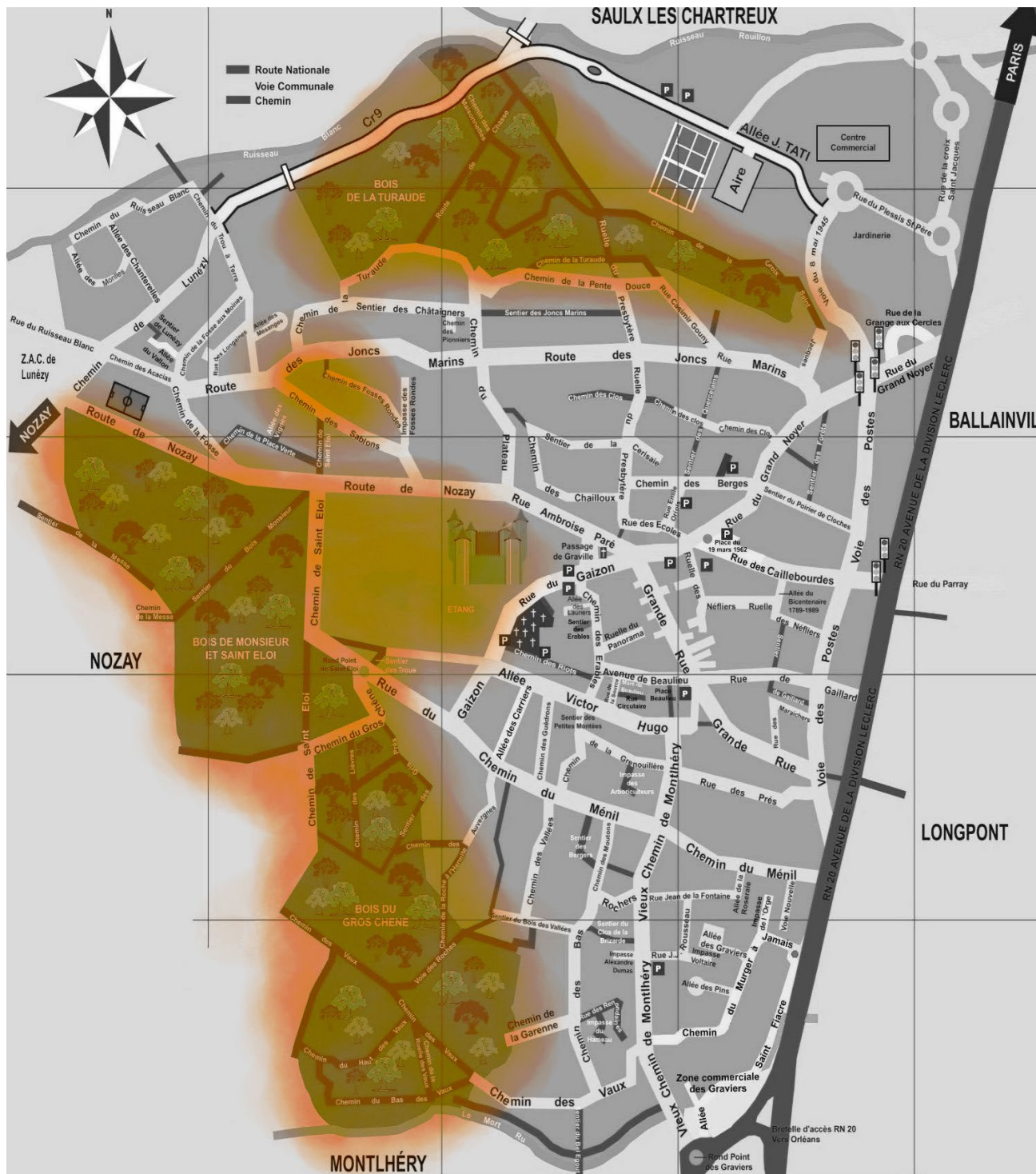
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



RISQUE INCENDIE DE FORET

Les incendies peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire) soit naturellement par un combiné d'actions (rayonnement fort du soleil effet de loupe sur du verre).

Ils sont multiples, de la destruction partielle de bien, des habitations, jusqu'à la mort des personnes exposées.



RISQUE INCENDIE DE FORET

Risque Naturel et accidentel :

Les incendies peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire) soit naturellement par un combiné d'actions (rayonnement fort du soleil effet de loupe sur du verre).

Ils sont multiples, de la destruction partielle de bien, des habitations, jusqu'à la mort des personnes exposées.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- Mise en place d'une permanence à la Mairie
- Contact permanent avec les pompiers
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies dangereuses)
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule communal équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Proche du sinistre

- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Abriter ou isoler les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun

Si le sinistre vous surprend

- Donner l'alerte
- Évacuer la zone en restant le plus calme possible ;
- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation;
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes.

Après le sinistre

- Éteindre les foyers résiduels;
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée;
- Inspecter la maison soigneusement;
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour,
- Venir en aide aux voisins.



RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

La route nationale RN20 en bordure de la commune de La Ville du Bois est empruntée quotidiennement par des poids lourds et le risque d'accident existe.



RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

La route nationale RN20 en bordure de la commune de La Ville du Bois est empruntée quotidiennement par des poids lourds et le risque d'accident existe.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule communal équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte



RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Sous l'expression générique « mouvements de terrain » sont regroupés plusieurs types de phénomènes d'instabilité des terrains, variables en fonction du mécanisme mis en jeu (évolution de l'instabilité, vitesse du mouvement durant la phase d'instabilité majeure, surface de rupture, désorganisation des terrains, etc.).

A ce jour, la commune n'a jamais été confrontée au risque mouvement de terrain.

ACTION DU MAIRE

- Alerter les habitants et commerces concernés (identifiés) et préparer leur évacuation,

ALERTE

- véhicule communal équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
- Restez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE
- Ile De France 107.10 FM)

RISQUE METEOROLOGIQUES

RISQUE CANICULE

ACTION DU MAIRE

- Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles
- Organisation d'une permanence en mairie
- Préparation d'endroits frais (avec points d'eau, ventilateurs et frigos)
- Si aggravation, déclenchement du PCS
- Indiquer les actions envisageables compte tenu de la population /situation sur le territoire de la commune

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

NEIGE / VERGLAS/ GRAND FROID

Neige/verglas, sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

Les effets mécaniques (manque d'eau, éclatement des conduites, appuis glissants, chutes, écroulements de toitures, appentis...).

Les effets thermiques (froid extrême, gelures, hypothermie).

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- Organiser une permanence à la Mairie
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- Engagement de moyens pour dégager les voies bloquées (autonomes ou prestations)
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule communal équipé d'un haut-parleur (message pré formaté)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Prudence dans vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Déneiger devant vos domiciles
- Utiliser des équipements spéciaux
- S'informer sur les conditions de circulation
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

RISQUE CLIMATIQUE

ORAGE VIOLENT / TEMPÊTE

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

Les effets mécaniques (vent, éboulements, projections, chutes d'arbres, de tuiles...)

Les effets thermiques (froid, humidité...)

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- Organiser une permanence à la Mairie
- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations)
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule communal équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surveiller les conditions météorologiques
- S'assurer que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger,
- Veiller au bon entretien des arbres
- Limiter voire éviter vos déplacements
- Ne pas vous engager sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités
- Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- Ne pas vous abriter sous les arbres
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible).

CHAPITRE II

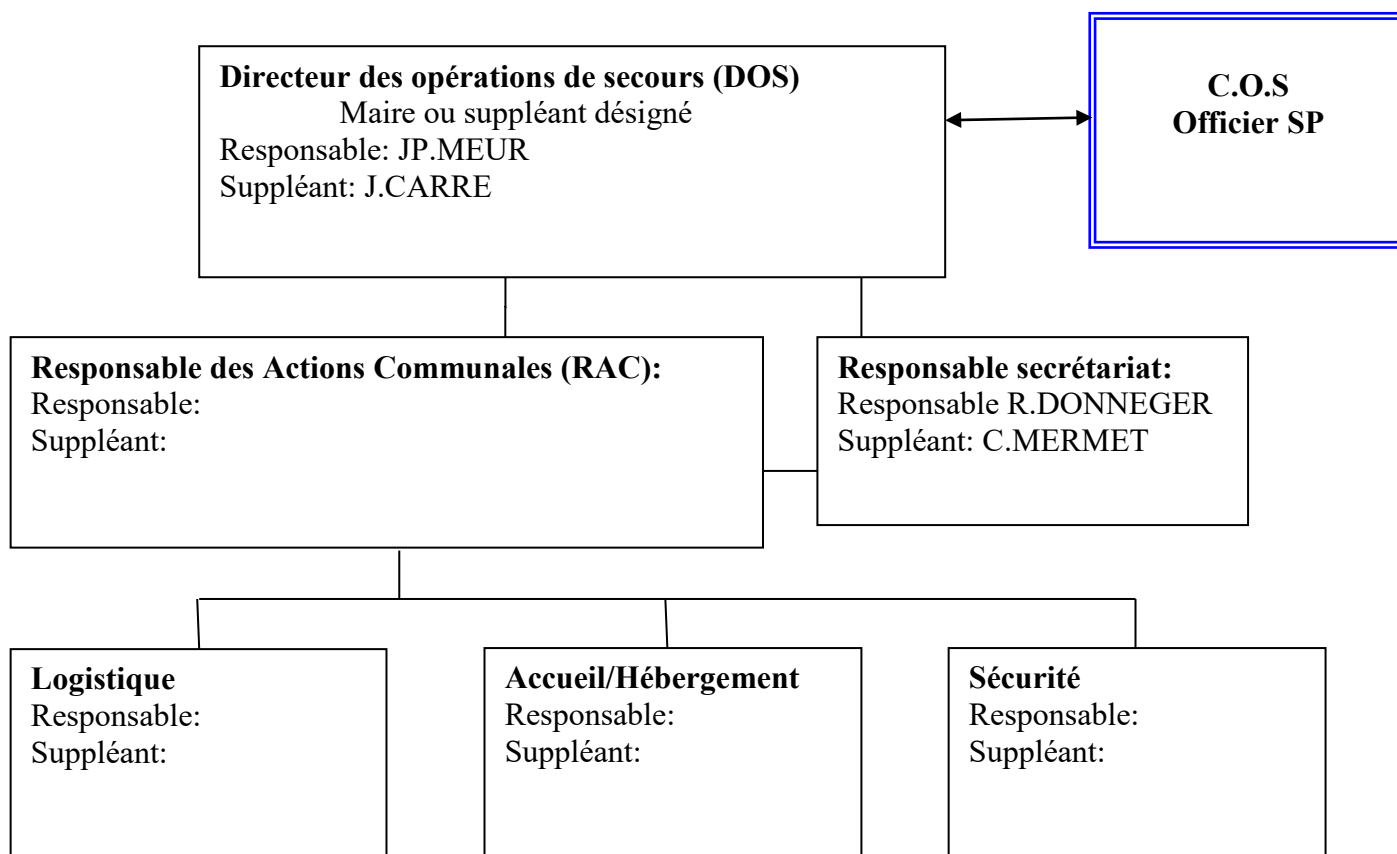
DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

I – LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

A tout moment (24h/24), la commune doit être à la fois en mesure de recevoir une alerte des autorités et être capable de diffuser une alerte à la population et aux équipes constituant le dispositif.

Son fonctionnement est une priorité. Toutes les décisions doivent partir ou transiter par lui et toutes les actions mises en œuvre doivent y être relatées et consignées.

II -LA COMPOSITION DE LA CELLULE COMMUNALE



III ACTIONS REFLEXE DE LA COMMUNE:

EVALUER LA SITUATION: que se passe-t-il sur le terrain? Les évolutions possibles?

ALERTER: les services de secours, la préfecture, les populations concernées

MOBILISER: les équipes municipales pour assurer les actions urgentes

METTRE EN SECURITE: participer à la mise en place des périmètres de sécurité, à la diffusion des consignes et l'évacuation de la population si nécessaire

HEBERGER ET RAVITAILLER: préparer les bâtiments municipaux pour recevoir les personnes déplacées etc.

RENSEIGNER LES AUTORITES: rester en relation avec la préfecture

COMMUNIQUER : participer à l'information permanente de la population, répondre aux sollicitations des médias etc.

IV ACTIONS REFLEXE DE LA COMMUNE DANS LA PHASE DE POST URGENCE:

EVALUER les dégâts, estimation des besoins, définir les priorités

REMETTRE EN ETAT LES INFRASTRUCTURES: voirie, réseaux, écoles etc.

RELOGER sur une plus longue durée les sinistrés etc.

SOUTENIR LES SINISTRES: information, mise en place de points de rencontre, orientation sur des structures spécialisées etc.

FACILITER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES: aide financière, remplacement de papiers perdus, déclaration aux assurances etc.

AIDER AU REDEMARRAGE DE l'activité économique

V –LOCALISATION CELLULES DE CRISE MUNICIPALE:

Cellule de crise (01)	Cellule de crise (02)
Mairie Salle du Conseil Municipal Place du Général De Gaulle 91620 LA VILLE DU BOIS Tél: 01.64.49.59.31	Ecole des Bartelottes Chemin de Lunézy 91620 LA VILLE DU BOIS Tél: 01.64.49.21.04

VI –EQUIPEMENT ET MODALITES DE MISE EN PLACE:

Moyens de communication disponibles :

- Télécopieur.
- Plusieurs lignes de téléphones au sein du PCC.
- Téléphones supplémentaires.
- Téléphones portables dédiés ou des radios portatives pour communiquer entre membres du PCC et les personnes sur le terrain.
- Téléphone Portable professionnel ou personnel.
- Télévision, radio à piles pour suivre les médias.
- Accès internet.
- Le réseau téléphonique municipal de La Ville du Bois est composé de:
 - Réseau privé interne: 1 standard mairie.
 - Réseau public: 4 Ecoles, service technique, Police Municipale, Atelier CTM + ESV, tennis, centre de loisirs.
- Lignes GSM (téléphoniques portables): Une flotte de 36 portables
- Fibres: 9 sites (4 écoles, Escale, gardien Bartelottes, mairie + police municipale, service technique, CCAS).

Documentation disponible:

- Les exemplaires du PCS et du DICIRM (format informatique, papier)
- Les documents départementaux: DDRM, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles), PPRN, PAC
- Les cartes de la commune : cartographies des risques, carte des lieux stratégiques, carte topographique de la commune
- Carte Photographique de la ville du bois
- L'annuaire de crise opérationnel, le registre nominatif des personnes âgées ou handicapées, ...

Matériels disponibles:

- Matériels bureautiques de base (papier, stylos,)
- Matériel informatique (ordinateurs portables)
- Système de protection électrique
- Secours électrique autonome (groupe électrogène) –
- Préciser la durée d'autonomie
- Minimum de ravitaillement (eau, café, nourriture) et moyens sanitaires

Moyens informatiques:

- Des accès internet pour des ordinateurs portables,
- Une connexion wifi sécurisé et disponible sur l'ensemble de la mairie,
- Un vidéo projecteur disponible en permanence.

Moyens secours:

- Un groupe électrogène pour pallier aux coupures électriques,
- Un onduleur pour protéger les moyens informatiques des coupures électriques,
- Radios portatives

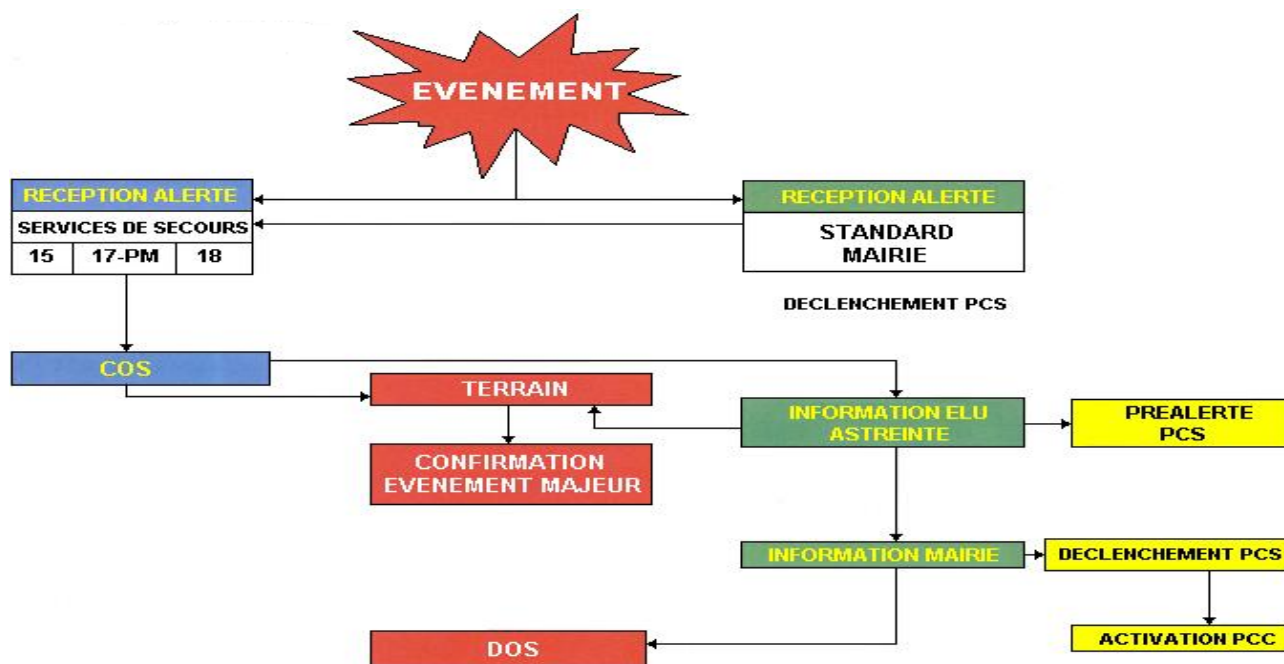
CHAPITRE III

DECLenchement DE L'ALERTE



Déclenchement de l'alerte

I-ORGANISATION DE L'ALERTE:



II-MOYEN D'ALERTE:

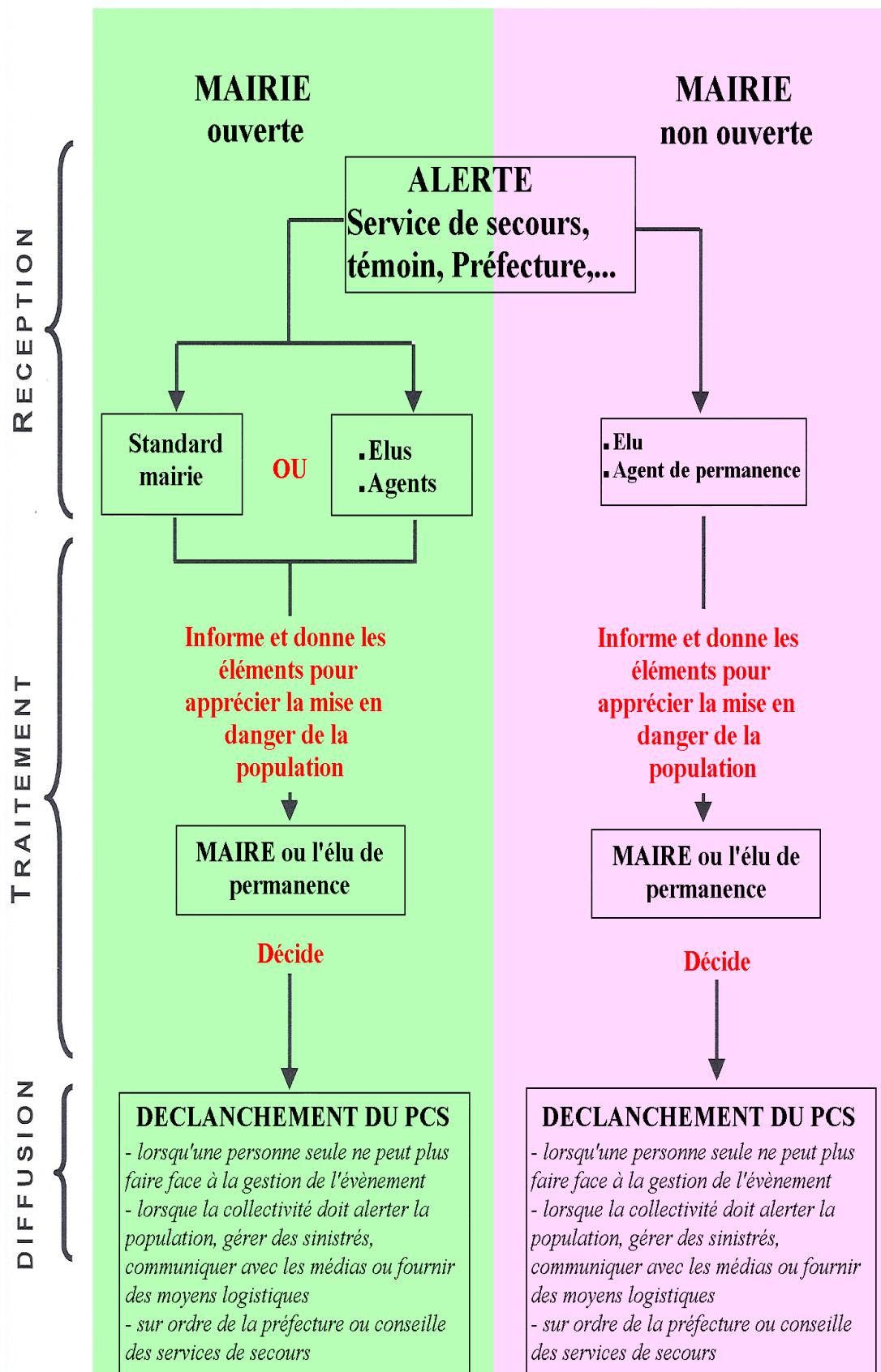
Moyen d'alerte nationale

TYPES	OBSERVATIONS (localisation, mode d'emploi,...)
Sirène Communale	Existence de la sirène sur le toit de la mairie

Moyen d'alerte diffusant un message d'alerte

TYPES	OBSERVATIONS (localisation, mode d'emploi,...)
Ensemble mobile d'alerte (EMA)	Véhicule de la Police Municipale équipé d'un haut-parleur dans la rampe
Panneau d'information	Utiliser ce panneau pour permettre un affichage visuel du message d'alerte, une information à destination de la population
Porte à porte	Il conviendrait de nommer un élu référent en charge de l'alerte pour chaque quartier
Cloche église	Le double de la clé se trouve aux services techniques de la commune
Appel téléphonique	Priorité donnée au personnes seules, isolées et résidences excentrées
Site internet	Mettre en place un message d'alerte défilant
Newsletter	Avertir les abonnés
Télévision	Contacteur France 3 région
Radio	Contacteur Radio France ou France Bleu

III-SCHEMA DE TRAITEMENT D'UNE ALERTE:



IV-INFORMATION DU MESSAGE D'ALERTE:

IV-Informations à mettre dans les messages d'alerte :

Ne pas minimiser les choses, s'en tenir toujours au fait

- La nature et le lieu de l'événement
- Les risques induits (incendie, inondation...)
- L'évolution de la situation (possible évacuation)
- Les contacts pour plus d'informations (radio, mairie...)
- Les consignes à suivre

V-TYPES DE MESSAGE:

Types de Message d'alerte

Ex Alerte sans évacuation ou confinement des populations

Un risque menace votre quartier

Préparez-vous à évacuer ou à vous confiner sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

Ex Alerte sans évacuation ou mise à l'abri des populations

Le risque... approche.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.*

Il est indispensable que ce lieu de regroupement soit défini au préalable et communiqué à la population dans le cadre de l'information préventive.

Il faut que chacun puisse adopter un comportement adéquat et se mettre en sécurité en appliquant les consignes prévues par le DICRIM.

VI-CONSIGNES A DONNER A LA POPULATION:

ALÉA	CONSIGNES À DONNER
Consignes Générales	- Ecouter la radio (France Inter, France bleue) - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école - Ne pas retourner sur la zone sinistrée - Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours) - Respecter les consignes données par les autorités
Mouvements de terrain	- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé - Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
Feux de forêt	- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres - Occulter les aérations avec du linge humide - Rentrer les tuyaux d'arrosage
Inondations	- Couper l'électricité et le gaz - Ne pas s'aventurer dans une zone inondée - Après la crise, aérer et désinfecter les pièces de votre habitation et ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Tempêtes	- Rester à l'abri Ne pas prendre son véhicule - Ne pas réparer les toitures ou couper soi-même les arbres qui présentent un danger - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés
Chutes de neige importantes	- Se déplacer le moins possible et rester à l'abri - Ne pas prendre son véhicule - Ne pas réparer les toitures ou couper soi-même les arbres qui présentent un danger - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés - Déneiger les accès privés
Risque transport matières dangereuses	- Rejoindre le bâtiment le plus proche - Rendre le local «étanche» (fermer portes/fenêtres, arrêter ventilation/climatisation) - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation - Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
Séisme	- A l'intérieur: se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous les meubles solides - A l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête - En voiture : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets - A l'arrêt des secousses: En cas de séisme important, évacuer le bâtiment Ne pas entrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs

VII-CIRCUIT D'ALERTE:

QUARTIER 1

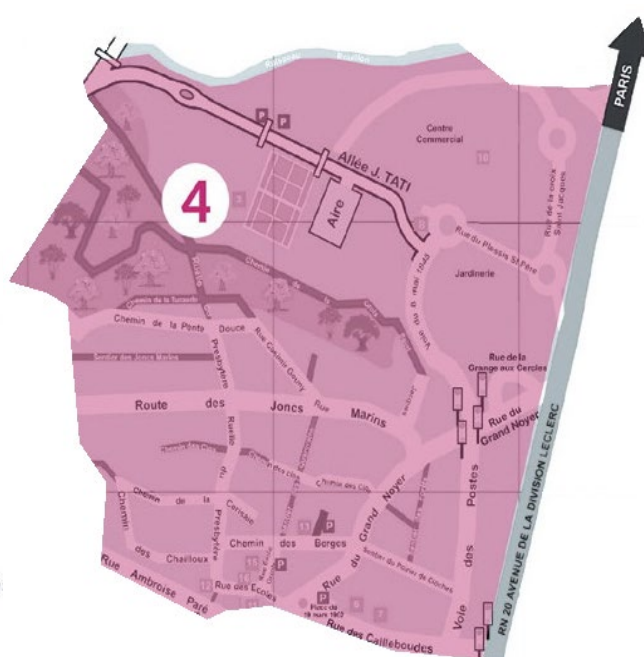
QUARTIER 2



QUARTIER 3



QUARTIER 4



Fiches de passages par Quartier

DATE:

[illegible]

Les équipes d'alerte doivent noter les horaires de passage dans les rues, tous renseignements utiles et importants. Transmettre rapidement l'information au PCC.

GUIDE TECHNIQUE



**Directeur des
Opérations
de Secours**

LE MAIRE
ou
son Suppléant

POSTE DE
COMMANDEMENT
COMMUNAL
(PCC)

Fonctions / Missions

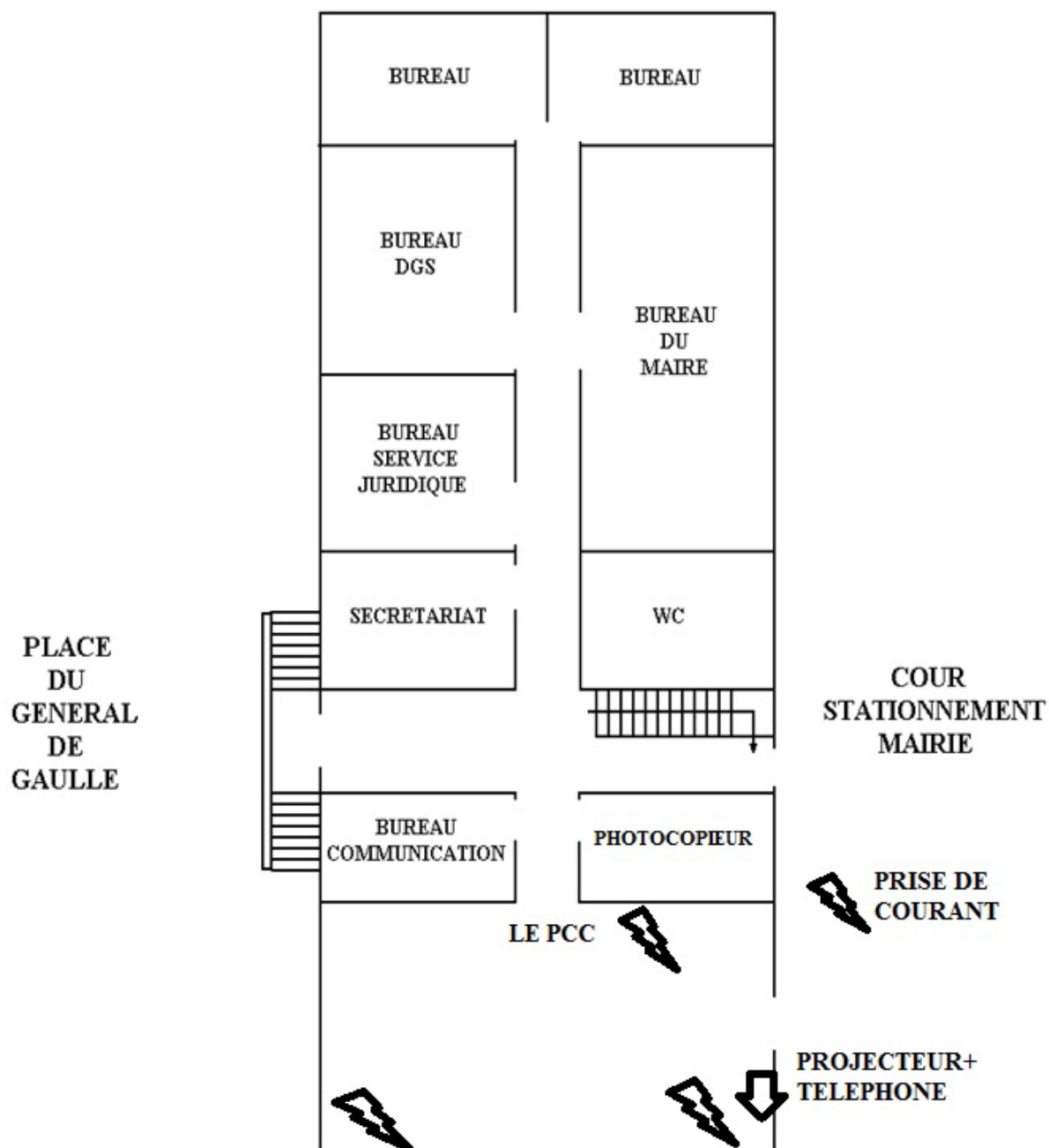
- Analyser la situation et adapter le dispositif suivant (la nature et l'ampleur du sinistre)
- Alerter et informer la population
- Faire le recensement des personnes pouvant être impliquées dans l'événement
- Déterminer les actions nécessaires à la sauvegarde des sinistrés et à la préservation des biens
- Coordonner et gérer la mise en œuvre des actions sur le terrain
- Faire réquisitionner et acheminer les moyens nécessaires
- Faire remonter l'information vers les

Finalités

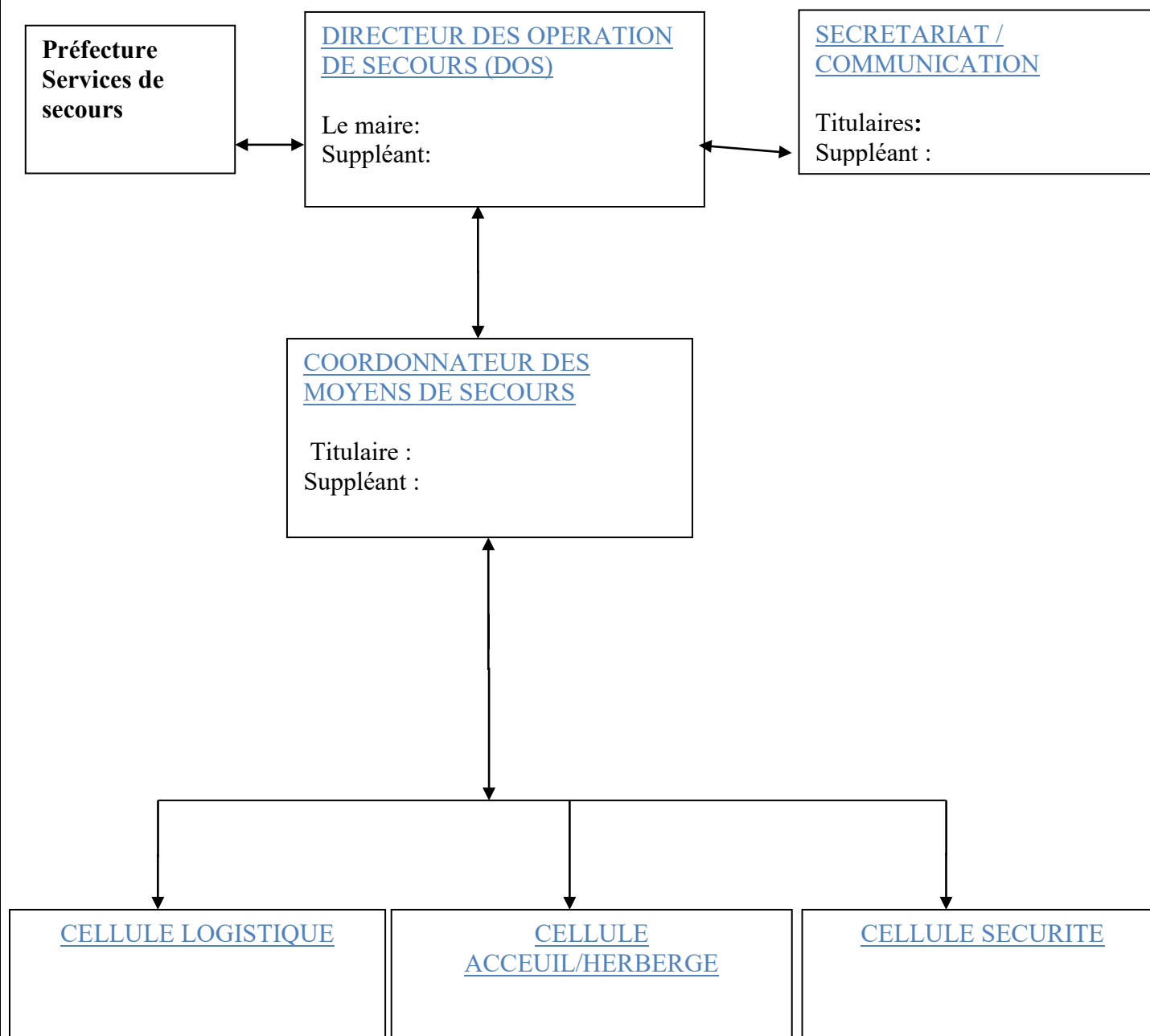
Organisation opérationnelle qui permet de se répartir des missions afin de gérer le plus efficacement possible un événement de sécurité civile-
Coordonner et gérer la mise en œuvre des actions sur le terrain

- Faire réquisitionner et acheminer les moyens nécessaires
- Faire remonter l'information vers les services opérationnels (SDIS – Gendarmerie – Police)

Plan Mairi



Organigramme du Poste de Commandement Communal (PCC)



Fiches Fonctions



FICHE FONCTION

DOS

DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS

- ☐ Identité du titulaire :
- ☐ Identité du suppléant :

Au début de la crise

- ☐ Reçoit ou déclenche l'alerte
- ☐ Décide du déclenchement du PCS
- ☐ Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- ☐ Convoque le PCC en appelant ses membres
- ☐ Informe la Préfecture (et la Sous-préfecture, le cas échéant) que le PCC est activé, et lui communique ses numéros de téléphone

Pendant la crise

- ☐ Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables de la cellule
- ☐ Diffuse aux différents responsables les consignes et informations reçues des autorités
- ☐ Diffuse, le cas échéant, aux autorités les informations nécessaires à leur action
- ☐ Soumet à l'autorité préfectorale les mesures prises, si le Préfet est le Directeur des opérations (cf. plus bas)
- ☐ Fait état aux autorités des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des consignes
- ☐ Met en œuvre le circuit d'alerte de sa propre initiative ou à la demande des autorités
- ☐ Active le centre de rassemblement
- ☐ Assure l'information des médias

Fin de la crise

- ☐ Informe si nécessaire les autorités des conditions de retour à la normale dans la commune (attitude des populations, difficultés techniques,...)
- ☐ Informe les services et autorité préfectorale de la levée du PCC
- ☐ Convoque les responsables de pôle à une réunion permettant d'analyser l'action de la commune pendant la crise (retour d'expérience)
- ☐ Remet à jour ou complète le plan communal de sauvegarde en fonction de ce retour d'expérience

En cas de crise majeure, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours (DOS), par la mise en œuvre d'un plan d'urgence ou la mise en place d'une cellule de crise. Dans ce cas il y a lieu de veiller à lui soumettre très régulièrement les mesures envisagées.

FICHE DE DÉCLENCHEMENT DU PCS



Information réceptionnée par : le àh....
Origine(s) de l'information :

1.

.....

...

Nom, prénom, adresse

.....

Téléphone

.....

2.

.....

...

Nom, prénom, adresse

.....

Téléphone

.....

Mise en place du PCC :

Jour :

Heure :

Information de la Préfecture le àh.

Alerte transmise à la population (jour et
heure):

Durée de la crise

.....

Ouverture des lieux d'hébergement (jour et heure)

.....

Fermeture des lieux d'hébergement (jour et heure)

.....

Fermeture du PCC

.....

Fiche de suivi de crise

Date / heure	Origine	Personne saisie	Action

FICHE FONCTION

RAC **RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES**

- ☐ Identité du titulaire :
- ☐ Identité du suppléant :

Au début de la crise

- ☐ Est informé de l'alerte
- ☐ Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- ☐ Organise l'installation du PCC avec le Maire

Pendant la crise

- ☐ Fait remonter les informations au maire et diffuse les décisions prises par le maire au PCC
- ☐ Coordonne le PCC en appui du maire,
- ☐ Conseille le maire dans la gestion de crise,
- ☐ Est l'interlocuteur privilégié du COS,

- **Quand le maire est sur le terrain**, il coordonne le PCC et assure la liaison avec le maire.

Fin de la crise

- ☐ Participe et anime la réunion de « débriefing » présidée par le maire.

Le RAC est clairement identifié au sein de la structure. Il semble souhaitable que cette fonction soit assurée par le Directeur Général des Services, le Secrétaire Général ou le Directeur des Services Techniques.

EMPLACEMENT: STATIONNEMENT VÉHICULES, PC MOBILES, VILLAGES TENTES, RAVITAILLEMENT

Cette fiche consiste à repérer sur une carte, à annexer à la présente fiche, les emplacements possibles pour le stationnement des véhicules en intervention, l'installation des PC mobiles... Elle est à renseigner par l'équipe Logistique.

NATURE DE L'OBJET (Stationnement, lieu pour PC mobile...)	LOCALISATION ATTRIBUÉE	REPÈRE SUR LA CARTE	NOMBRE D'OBJET ESTIMÉ PLACABLE DANS LA ZONE

ÉTAT DES LIEUX DU MATÉRIEL

DÉSIGNATION	PROPRIÉTAIRE	RÉQUISITION	LOCALISATION	MATÉRIEL A
-------------	--------------	-------------	--------------	------------

	& ADRESSE	TRANSMISE OUI / NON	ACTUELLE	RÉCUPÉRER OU À RENDRE

LIEUX D'HÉBERGEMENT

NOM	LOCALISATION	RÉQUISITION	SUPERFICIE	CAPACITÉ	RESTAURATION
-----	--------------	-------------	------------	----------	--------------

NATURE DU MOBILIER	QUANTITÉ	LOCALISATION	DÉTENTEUR (entreprise, particulier...)

RÉQUISITIONS

NATURE DU MATÉRIEL	PROPRIÉTAIRE	COORDONNÉES	RÉQUISITION TRANSMISE OUI / NON
-----------------------	--------------	-------------	---------------------------------------

VÉHICULES DE TRANSPORT

Types de véhicules: Légers, poids lourds, transports collectifs, véhicules médicalisés...

Il est important de bien notifier le détenteur du matériel dans la colonne « Nom et coordonnées du détenteur » afin de connaître la disponibilité de ce matériel pendant la crise.

TYPE DE VÉHICULE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION	NOMBRE DE PLACES	LOCALISATION	NOM ET COORDONNÉES DU DÉTENTEUR

ZONES SINISTRÉES

Cette fiche recense les différents secteurs et rues sinistrées. L'équipe PC veillera à remplir le tableau ci-dessous et à le transmettre régulièrement à l'équipe Accueil afin de renseigner la population.

Il est important de la mettre à jour régulièrement au cours du sinistre, avec la carte de localisation des zones sinistrées.

SECTEUR	RUE	ÉTAT

POINTS SENSIBLES

RÉSERVOIRE D'EAU POTABLE

Localisation	Surface	Activité	Nombre	Zone
--------------	---------	----------	--------	------

	ou Volume		d'employés	inondable
Intersection Rue du Grand Noyer et Route des Joncs Marins		Traitement de l'eau	-----	Non
ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC				
N° d'armoire	Localisation	Type	Source d'alimentation	
0	Angle Ruelle du Presbytère et Rue des Joncs Marins	Fibre	Dans l'armoire EP n°0	
1	64 Vieux Chemin de Montlhéry	Fibre	Dans l'armoire EP n°1	
2	Poste EDF Place Beaulieu	Fibre	Dans le poste EDF Place Beaulieu	
3	Angle Chemin des Acacias et de la Fosse Aux Moines	Fibre	Angle Chemin des Acacias	
4	Angle Chemin de Lunézy et Route du Ruisseau Blanc	Fibre	Dans l'armoire EP n°4	
5	Angle Rue des Joncs Marins et Rue du Plateau	Fibre	Dans l'armoire EP n°5	
6	Angle Rue des Écoles et Rue Émile Orriols	Fibre	Dans l'armoire EP n°6	
7	Place Beaulieu face au 4-6 Avenue de Beaulieu	Fibre	Dans S300 en face de l'armoire	
8	12 Rue du Chemin du Mesnil	Fibre	Dans l'armoire EP n°8	
9	Route des Forêts le long du poste EDF	Fibre	Dans l'armoire EP n°9	
10	Allée Saint Fiacre (au poste EDF)	Fibre	Dans l'armoire EP n°10	
11	41bis, Chemin des Bas Rochers	Fibre	Dans l'armoire EP n°11	
12	57, Avenue de la Division Leclerc	Fibre	Dans l'armoire EP n°12	
13	Passage de Graville, Angle Chemin du Gaizon	Fibre	Dans l'armoire EP n°13	
14	RN20, angle Rue des Cailleboudes	Fibre	Dans l'armoire EP n°14	
15	Rue Jean de la Fontaine (derrière poste EDF)	71362PVC	Dans l'armoire EP n°15	

FICHE FONCTION

SECRETARIAT/COMMUNICATION

- ☐ Identité du titulaire :
- ☐ Identité du suppléant :

Avant la crise :

Vérifie la logistique du PCC : Panneaux de signalisation (**Poste de Commandement Communal Accès Réservé & Poste de Commandement**)
Poste radio
Lampes
Chargeurs pour téléphones portables (sur secteur et sur allume-cigare)
Chasubles
Fournitures de bureau (marqueurs, chevalet avec recharge papier...)

Au début de la crise :

- ☐ Est informé de l'alerte
- ☐ Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- ☐ Organise l'installation du PCC avec le Maire
- ☐ Ouvre la main-courante des événements, informatisée ou manuscrite (*pièce essentielle pour la suite de l'événement. Permet de se justifier en cas de contentieux*)

Pendant la crise :

- ☐ Informe le Préfet (tél : 01 69 91 91 91) - demander l'astreinte de sécurité civile ou le Sous-Préfet de permanence (selon l'ampleur de l'événement)- et lui communique les mesures envisagées
- ☐ Assure l'accueil téléphonique du PCC
- ☐ Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...)
- ☐ Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et
- ☐ Transmission des télécopies, rédaction d'arrêté...)
- ☐ Appuie les différents responsables du PCC
- ☐ Tient à jour la main-courante des événements du PCC
- ☐ Tient à jour la fiche Plan d'action pour conserver une trace des actions décidées et réalisées
- ☐ Complète la fiche Cellules de rattachement au PCC
- ☐ Lors d'une délocalisation des cellules, le secrétariat remplit la fiche « délocalisation » des cellules rattachées au PCC afin de savoir où elles se trouvent

☐ ***Fin de la crise :***

- ☐ Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- ☐ Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience

PLAN D'ACTION

PLAN D'ACTION						
Évènement:			Date:		Date:	
Actions chronologiques	Responsable	Équipiers	Date	Heure de début	Date	Heure de fin

[illegible]

CELLULES DE RATTACHEMENT AU PCC

CELLULES DE RATTACHEMENT AU PCC							
Désignation	Identification du responsable			Identification des membres de l'équipe			Observations
	NOM		 GSM	NOM		 GSM	

Aide Médico-psychologique							
Experts / Spécialistes							
Information du public							
Gardiennage							
Recensement des besoins							
Hébergement							
ERP							
Chapelle ardente							
N.B. :S'adresser à la permanence de Sécurité Civile de la Préfecture pour faire appel à une cellule Médico-psychologique							

DÉLOCALISATION DES ÉQUIPES DU PCC

DÉLOCALISATION DES ÉQUIPES RATTACHÉES AU PCC						
Équipe	Désignation du local	Adresse/Zone/ Quartier	Responsable			Observations
			Nom	☎	☎ GSM	
Communication						
Secrétariat						

Logistique						
Urbanisme / ERP						
Renseignement						
Logistique						
Économie						
Transmission / Informatique						

MAIN COURANTE

Évènement	Date/Heure	Mesures décidées	Observations

CLASSEMENT DES ACTES

Objet de l'acte	Nature de l'acte	Signataire	Délégataire	Date	Observations

Lors d'une crise, les autorités municipales sont appelées à prendre des actes administratifs qui engagent leur responsabilité. **Il appartient au Maire de veiller à ce que les personnes qui engageront la commune disposent bien des délégations de signature** et d'organiser dès le début de la crise l'archivage de tous les actes afin d'être en mesure d'en justifier en cas de contentieux. La bonne gestion de l'après crise dépend de la qualité des actes pris pour gérer la crise.

FICHE FONCTION

LOGISTIQUE

- ☐ Identité du titulaire :
- ☐ Identité du suppléant :

Au début de la crise :

- ☐ Est informé de l'alerte
- ☐ Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)

Pendant la crise :

- ☐ Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, etc...)
- ☐ Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune
- ☐ et facilite leur mise en œuvre
- ☐ Organise l'évacuation éventuelle
- ☐ Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- ☐ Assure l'organisation des repas et, le cas échéant, de l'hébergement des services et
- ☐ volontaires présents sur le terrain
- ☐ Organise, si nécessaire, le ravitaillement de la population évacuée

Fin de la crise :

- ☐ Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- ☐ Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- ☐ Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

FICHE FONCTION

SECURITE

- ☐ Identité du titulaire :
- ☐ Identité du suppléant :

Au début de la crise:

- ☐ Vient en renfort des effectifs de forces de l'ordre déployés sur le terrain,
- ☐ Assure la sécurité des employés municipaux et élus qui interviennent sur le terrain,
- ☐ Fait respecter les arrêtés municipaux,

Pendant la crise :

- ☐ Assure la diffusion d'informations au moyen de l'Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte ou de distribution de tracts dans les boîtes aux lettres,
- ☐ Intervient dans le cadre des mesures prises pour assurer la protection d'une zone contre le vol et le vandalisme,
- ☐ Assure l'évacuation ou la mise à l'abri de la population,
- ☐ Assure la répartition des sinistrés dans les différents centres d'accueil et d'hébergement,
- ☐ Assure la sécurité des centres d'accueils et d'hébergement,
- ☐ En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage,

Fin de la crise :

- ☐ Sauvegarde et préserve tout élément de preuve permettant d'obtenir une indemnisation
- ☐ Participe à la réunion de débriefing

FICHE FONCTION

POPULATION/HEBERGEMENT

☐ Identité du titulaire :

☐ Identité du suppléant :

Au début de la crise :

- ☐ Est informé de l'alerte
- ☐ Se rend à la cellule communale de crise

Pendant la crise :

- ☐ S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires etc.) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation).
- ☐ Assure l'approvisionnement des habitants (eau potable notamment)
- ☐ Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le responsable logistique
- ☐ En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre
- ☐ Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement etc.)

Fin de la crise :

- ☐ Informe les personnes contactées
- ☐ Participe à la réunion de débriefing

ACCUEIL DES SINISTRÉS

Date :

Nom et lieu du centre d'hébergement :

Responsable :

Téléphone :

DATE / HEURE	Nom Prénom	Âge	Adresse	Personne à contacter	OBSERVATIONS	
					SANTÉ	AUTRES

Fiches Action



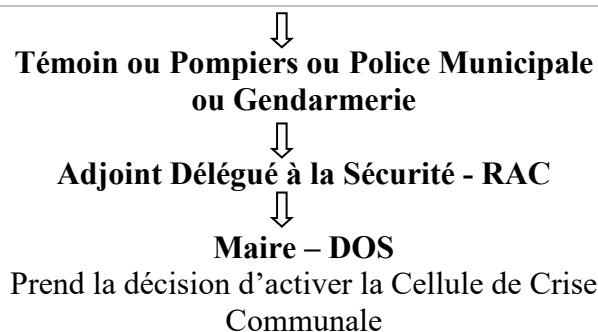
FICHE ACTION

ACTIVATION CELLULE MUNICIPALE DE CRISE

Actions

M. le Maire active la cellule municipale de crise de sa propre initiative au vu des éléments frappants sa commune ou bien à la demande du Préfet.

Evènement frappant la Commune



- Le Conseiller Technique du DOS appelle chacun des membres de la Cellule de Crise Communale et les informe des données contextuelles de la crise avant mise à disposition du RAC.
- Le suppléant de chacun des membres permanent est systématiquement appelé en renfort en cas d'impossibilité pour le membre permanent de se rendre immédiatement sur place ou d'absence de réponse.

FICHE ACTION

VIGILANCE METEO

Ce dispositif permet de fournir aux autorités les moyens d'anticiper une crise majeure et d'informer largement la population.

Cette vigilance accrue concerne les risques naturels : vent violent / fortes précipitations – inondations /

orage / neige - verglas / canicule.

Niveau 1 – Vert

Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 – Jaune

Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont prévus.

Niveau 3 – Orange

Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus

- Information des membres de la cellule de crise communale
- Chaque participant reste en contact avec le Maire pour lui faire remonter toute information utile ou élément se rattachant à l'événement.

Niveau 4 – Rouge

Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

- Activation de la cellule de crise communale
- Le Maire peut décider la mise en place de personnes chargées d'assurer une veille sur le terrain afin d'établir un suivi précis de l'événement.

Veille Météo

0 892 68 02 84 ou 0 892 68 00 00 (www.meteo.fr ou www.meteo.fr/temps/France/cvm)

En cas de saturation - site météo réservé aux institutionnels : <http://www.vigimeteo.com>

FICHE ACTION

SYSTEMES D'ALERTE

Système national d'alerte des populations

- ☐ Déclenchement de la sirène des pompiers décidé par la Préfecture

- ☐ Signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'un danger
- ☐ Dès l'alerte : se réfugier dans un bâtiment et écoutez la radio (France Inter ou France Bleu
- ☐ Armorique) pour connaître les consignes de sécurité. Evitez d'utiliser les lignes téléphoniques

Système local d'alerte de la population

- ☐ Ensemble mobile d'alerte (EMA)
- ☐ Véhicule de la Police Municipale: il est équipé d'un haut-parleur dans la rampe
- ☐ Panneau d'information: Utiliser ce panneau pour permettre un affichage visuel du message d'alerte, une information à destination de la population
- ☐ Porte à porte: Il conviendrait de nommer un élu référent en charge de l'alerte pour chaque quartier
- ☐ Cloche église: Le double de la clé se trouve aux services techniques de la commune
- ☐ Appel téléphonique : Priorité donnée aux personnes seules, isolées et résidences excentrées
- ☐ Site internet: Mettre en place un message d'alerte défilant
- ☐ Newsletter : Avertir les abonnés
- ☐ Télévision : Contacter France 3 région
- ☐ Radio : Contacter Radio France ou France Bleu
- ☐ Nature de l'incident ou de la situation,
- ☐ Consignes de sécurité à suivre,
- ☐ Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation.

S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles (papiers d'identité, vêtements chauds, médicaments)

-Message concis et objectif (ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).

-Message obligatoirement validé par le Maire ou son représentant.

Ressources

FICHE ACTION

EVACUATION

Préalables

- ☐ Définir et identifier la zone sinistrée (périmètre / nombre de personnes touchées)
- ☐ Définir les chemins sécurisés à emprunter pour atteindre ces zones (Plan de circulation)
- ☐ Prévoir un système d'alerte adapté pour prévenir ces populations

- ☐ Recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées
- ☐ Prévoir l'ouverture ou la réquisition de bâtiments pour l'accueil des personnes évacuées
- ☐ Définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblements
- ☐ Interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours
- ☐ Prévoir de quoi restaurer et héberger les personnes évacuées
- ☐ Prévoir un recensement des familles quittant leur logement, à l'aide d'un registre en précisant le nouveau lieu de domiciliation ou hébergement
- ☐ Prévoir le recensement des animaux domestiques et d'élevage des zones sinistrées

Organisation

- ☐ Diffusion d'un message alertant la population de l'éventualité d'une évacuation
- ☐ Evacuation des personnes concernées
- ☐ Orientation vers les différents lieux d'accueil
- ☐ Protection des zones évacuées

Gestion de l'évacuation (en partenariat avec le COS)

- ☐ Déterminer les équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- ☐ Déterminer les équipes dans les centres d'accueil
- ☐ Déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer les populations (procéder à des réquisitions de moyens de transport si besoin), ainsi que les groupes scolaires et ERP
- ☐ Evacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte
- ☐ Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective
- ☐ Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave
- ☐ Organiser la protection des zones évacuées et empêcher tout retour
- ☐ Prévoir des équipes pour nourrir les animaux domestiques ou d'élevage restés dans les habitations et exploitations agricoles sur les zones sinistrées ou prévoir ferme d'accueil.

FICHE ACTION

PROTECTION VOL - VANDALISME

Préalables

- ☐ Prendre contact avec la Gendarmerie Nationale

- ☐ Définition d'un périmètre de sécurité
- ☐ Définition d'accès sécurisés aux zones sinistrées
- ☐ Définition d'itinéraires de délestage
- ☐ Acheminer le matériel nécessaire (rubalise, barrières de police, panneaux de déviation)

Gestion de la protection

- ☐ Assister les forces de l'ordre dans la mise en place d'itinéraires de délestage de la circulation automobile
- ☐ Assister les forces de l'ordre dans leurs patrouilles sur les zones sinistrées en fournissant au besoin du personnel municipal
- ☐ Empêcher tout retour dans les zones sinistrées pendant la crise
- ☐ Accompagner le retour des familles dans leurs habitations après la crise
- ☐ Informer les forces de l'ordre de toute évolution du périmètre de sécurité

FICHE ACTION

ACCUEIL/CENTRE HEBERGEMENT

Préalables

- ☐ Recenser le nombre de personnes évacuées
- ☐ Déterminer les équipes d'accueil par centre d'hébergement
- ☐ Faire ouvrir les centres d'hébergements publics (réquisition au besoin des hôtels)
- ☐ Prendre contact avec associations humanitaires

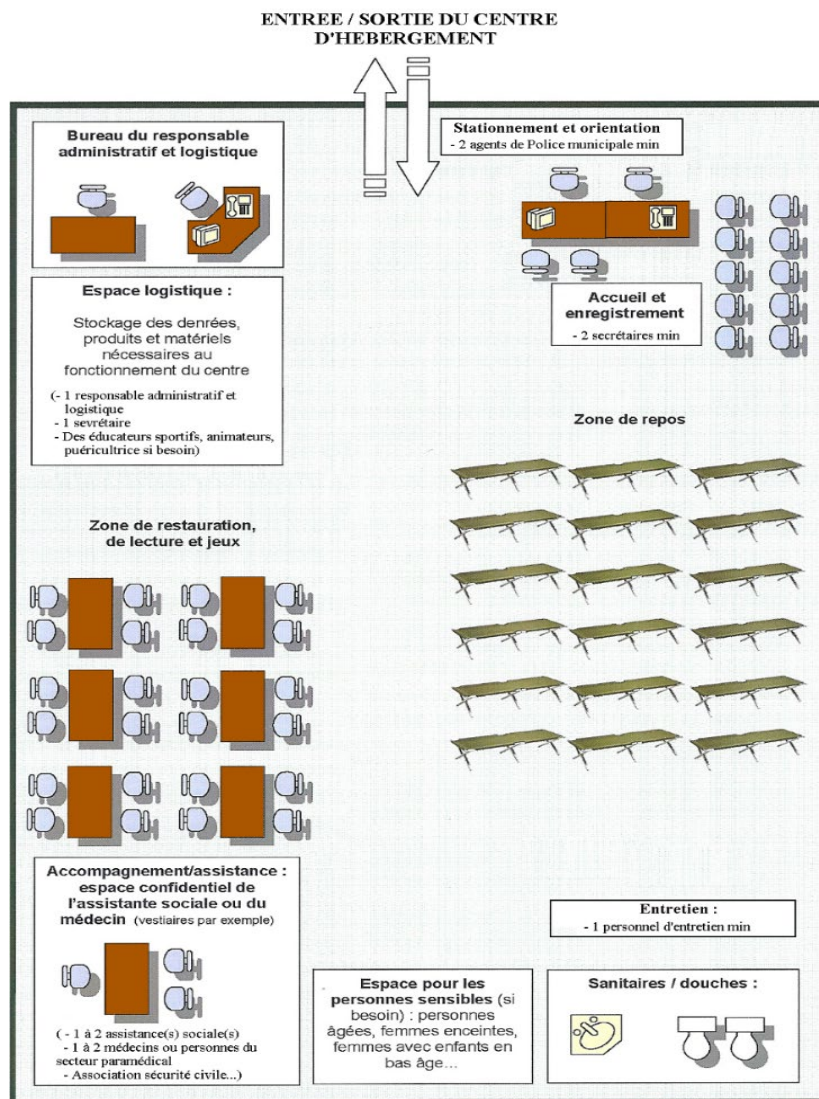
- ☐ Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil des personnes déplacées
- ☐ Prévoir matériel de couchage + couvertures
- ☐ Mettre en place zones d'accueil / repos / repas / sanitaire

Organisation

- ☐ Orientation des personnes évacuées vers le centre d'hébergement le plus proche
- ☐ Accueil des personnes évacuées
- ☐ Prise en charge médicale et psychologique
- ☐ Assurer la distribution de boissons et repas
- ☐ Prévoir les possibilités en couchage
- ☐ Etudier les possibilités de relogement plus durable

Gestion de l'accueil

- ☐ Accueillir les personnes au moment de leur entrée et de leur sortie du centre d'hébergement
- ☐ Assurer les premiers soins aux victimes et évacuer vers les centres médicaux les blessés graves nécessitant des soins plus importants
- ☐ Réconforter les personnes évacuées et prévoir cellule psychologique
- ☐ Organiser la distribution de boissons chaudes dans un premier temps puis de repas
- ☐ Prévoir des biberons, petits pots et changes pour les enfants en bas âge, jeux pour enfants
- ☐ Mise en place de couchages si nécessaire



FICHE ACTION

INONDATIONS

Lors de fortes pluies ou d'orages, sur une courte durée, le centre-ville (notamment la Grande Rue) ainsi que d'autres parties basses de la commune, pourraient être inondés. Plusieurs maisons et quelques commerces peuvent être touchés suivant les variations des précipitations.

Le Ruisseau Blanc est le principal cours d'eau qui traverse la commune de la Ville-du-Bois

Préalables

- ☐ Recensement des foyers sinistrés.
- ☐ Mise en sécurité des zones dangereuses.
- ☐ Déviation de la circulation.
- ☐ Prise de contact avec Communes environnantes.

Actions

- ☐ Organiser une permanence à la mairie.
- ☐ Surveiller en continu la montée des eaux.
- ☐ Alerter les habitants des habitations et commerces concernés (identifiés) et préparer leur évacuation.
- ☐ Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires.
- ☐ Evacuation des zones inondées ou dangereuses.
- ☐ Hébergement des personnes évacuées.
- ☐ Alerte des populations menacées.
- ☐ Surveillance de la montée des eaux.
- ☐ Surveillance de la qualité de l'eau.

Après crise

- ☐ Nettoyage des chaussées.
- ☐ Aide au retour dans les habitations sinistrées
- ☐ Aide à la déclaration de sinistre auprès des assurances pour les particuliers.
- ☐ Demande communale de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

FICHE ACTION

FEU DE FORET

Les incendies peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire) soit naturellement par un combiné d'actions (rayonnement fort du soleil effet de loupe sur du verre).

Ils sont multiples, de la destruction partielle de bien, des habitations, jusqu'à la mort des personnes exposées

Préalables

- ☐ Mise en place d'une permanence à la Mairie
- ☐ Contact permanent avec les pompiers
- ☐ Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies dangereuses)
- ☐ Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- ☐ Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde
- ☐ Fermer la route de la forêt à la circulation et organiser une déviation

Actions

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- ☐ Alerter la population résidant à proximité

Après crise

- ☐ Participer au nettoyage des routes et chemins forestiers

FICHE ACTION

TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

La route nationale RN20 en bordure de la commune de La Ville du Bois est empruntée quotidiennement par des poids lourds et le risque d'accident existe.

Préalable

- ☐ Alerter la population riveraine de l'accident.
- ☐ Mise en sécurité de la zone dangereuse.
- ☐ Mise en place d'une déviation en coordination avec les forces de l'ordre.
- ☐ Prise de contact avec le transporteur concerné.

Actions

- ☐ Mise à l'abri ou évacuation de la population si nécessaire
- ☐ Accueil et prise en charge des personnes évacuées

Post-crise

- ☐ Engager si nécessaire des moyens de levage pour dégager la zone

FICHE ACTION

MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Sous l'expression générique « mouvements de terrain » sont regroupés plusieurs types de phénomènes d'instabilité des terrains,

variables en fonction du mécanisme mis en jeu (évolution de l'instabilité, vitesse du mouvement durant la phase d'instabilité majeure, surface de rupture, désorganisation des terrains, etc.).

La commune de La Ville du Bois n'a jamais été confrontée au risque mouvement de terrain.

Actions

- ☐ Alerter les habitants des habitations et commerces concernés (identifiés) et préparer leur évacuation

Après crise

- ☐ Nettoyage des chaussées.
- ☐ Aide au retour dans les habitations sinistrées
- ☐ Aide à la déclaration de sinistre auprès des assurances pour les particuliers.
- ☐ Demande communale de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

FICHE ACTION

CANICULE

Phase 1 Plan Canicule (Veille saisonnière) Déclenchement automatique du 1^{er} juin au 31 août

- ☐ Vérification du dispositif de veille et d'alerte
- ☐ Désignation d'un référent « canicule » et transmission des coordonnées au Préfet
- ☐ Service Interministériel de Défense et de Protection) et au Conseil Général
- ☐ Mise en place d'un registre communal des personnes vulnérables (personnes âgées et

- ☐ handicapés) géré par le CCAS.
- ☐ S'assurer de la préparation des services municipaux, des services communaux de maintien à
- ☐ domicile et du CCAS
- ☐ Vérification des dispositifs de climatisation sur la Commune
- ☐ Diffuser les messages de recommandation au public et aux services
- ☐ Signaler au Préfet toute situation anormale liée à la canicule

Phase 2 Plan canicule Déclenchement par le Préfet du niveau MIGA – Mise en Garde et Action

- ☐ S'assurer de la mobilisation de l'ensemble des associations et services municipaux pour faire
- ☐ face au déclenchement du niveau 3
- ☐ Diffusion de message d'alerte à la population
- ☐ S'assurer du suivi de la qualité et de la distribution de l'eau potable
- ☐ Transmission à l'ARS (Agence Régionale de Santé) d'un point quotidien (décès, difficultés
- ☐ rencontrées...)

Phase 2 Plan canicule Déclenchement au niveau national par le 1^{er} Ministre

- ☐ **Activation de la cellule de crise communale**
- ☐ Mobilisation des agents municipaux et des associations locales pour effectuer des visites à domicile auprès des personnes fragiles et isolées
- ☐ Faire procéder à l'enfouissement des cadavres d'animaux ne pouvant pas être collectés par la société d'équarrissage en informant au préalable la DDPP (Direction Départementale de
- ☐ Protection des Populations) et l'ARS
- ☐ Mettre en place les mesures exceptionnelles de gestion des décès
- ☐ Faire appel à l'ensemble des ressources mobilisables sur la commune

FICHE ACTION

NEIGE - VERGLAS

Neige/verglas, sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Préalables

- ☐ Se fournir en sel de déneigement en quantité suffisante.

- ☐ Rappel aux particuliers de leur obligation de saler/déneiger devant leur habitation / garage.
- ☐ Veille météo : 08 92 68 02 84 ou 0 892 68 00 00 (www.meteo.fr ou www.meteo.fr/temps/France/cvm).
- ☐ En cas de saturation - site météo réservé aux institutionnels : <http://www.vigimeteo.com>.

Actions

- ☐ Organiser une permanence à la Mairie
- ☐ Mise en place d'un plan de circulation.
- ☐ Mettre en place une astreinte pour le personnel technique municipal.
- ☐ Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- ☐ Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- ☐ Engagement de moyens pour dégager les voies bloquées (autonomes ou prestations)
- ☐ Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde
- ☐ Traiter les trottoirs de centre-ville en priorité et les grands axes.
- ☐ Vérification de l'alimentation en eau + fourniture électricité.
- ☐ Inciter la population à la plus grande prudence et à rester chez soi si possible.
- ☐ Garantir voire élargir les portages de repas à domicile.
- ☐ Visiter les personnes vulnérables.
- ☐ Se préparer à pouvoir accueillir les automobilistes restés bloqués sur les grands axes routiers.

Après crise

- ☐ Aide à la déclaration de sinistre auprès des assurances pour les particuliers
- ☐ Demande communale de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle
- ☐ Mise en place de barrières de dégel (suivant arrêté préfectoral)

FICHE ACTION

ORAGES VIOLENT/TEMPETE

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Préalables

- ☐ Annulation des manifestations villes prévues en extérieur
- ☐ Information des organisateurs de manifestations en extérieur

- ☐ Veille météo : 0 892 68 02 84 ou 0 892 68 00 00 (www.meteo.fr ou www.meteo.fr/temps/France/cvm)

En cas de saturation - site météo réservé aux institutionnels : <http://www.vigimeteo.com>

Action

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- ☐ Organiser une permanence à la Mairie
- ☐ Surveiller les conditions météorologiques
- ☐ Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- ☐ Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- ☐ Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations)
- ☐ Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- ☐ Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

Post-crise

- ☐ Aide à la déclaration de sinistre auprès des assurances pour les particuliers
- ☐ Demande communale de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

FICHE ACTION

VENTS VIOLENTS

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Préalables

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- ☐ Organiser une permanence à la Mairie
- ☐ Surveiller les conditions météorologiques

- ☐ Annulation des manifestations prévues en extérieur
- ☐ Information des organisateurs de manifestations en extérieur
- ☐ Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- ☐ Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- ☐ Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations)
- ☐ Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- ☐ Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

Action

- ☐ Evacuation si besoin
- ☐ Vérification du niveau des eaux

Après crise

- ☐ Aide à la déclaration de sinistre auprès des assurances pour les particuliers
- ☐ Demande communale de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

L'ANNUAIRE DE CRISE

CONFIDENTIEL

**Les informations contenues dans cet annuaire font l'objet d'une diffusion limitée
: cette rubrique doit être extraite du plan lors de sa consultation par le public**



C O N F I D E N T I E L

ANNUAIRE TELEPHONIQUE

Les Elus

MAIRE	MEUR JEAN-PIERRE	06 22 66 79 57
1er Adjoint	CARRE Jacky	06 17 92 22 64
2ème Adjointe	BERCHON Anne	06 17 96 67 92
3ème Adjoint	GIARMANA Arnaldo	07 81 94 97 18
4ème Adjointe	PEUREUX Martine	06 16 72 81 58
5ème Adjoint	ERNOUL Guy	06 08 67 91 75
6ème Adjointe	KARNAY Marie-Claude	06 16 81
78 05		
7ème Adjoint	BEAULIEU Thomas	06 82 74 23 50
8ème Adjointe	BODOQUE-MUNOZ Maithée	07 61 12 86 86
Conseiller municipal délégué	PERDREAU Sylvere	06 11 90 98 78
Conseiller municipal délégué	LAVRENTIEFF Dimitri	06 15 40 66 38
Conseiller municipal délégué	ARNOULD-LAURENT Robert	06 63 66 50 80
Conseillère municipale déléguée	LEBON Nicole	06 78 41 21 64
Conseillère municipale déléguée	JOUAN Catherine	06 59 00 71 49
Conseillère municipale déléguée	BOUILLET Sandrine	06 63 79 99 01

PCS de la Ville du Bois

Mis à jour le 25 octobre 2021

Conseiller municipal délégué	BOURDY Maurice	06 80 92 34 51
Conseiller municipal délégué	BOURILLON Patrick	06 08 26 48 83
Conseiller municipal	OSSENI Ibrahim	06 12 18 31 57
Conseiller municipal	CARPENTIER Hélène	06 86 80 45 46
Conseillère municipale	MORTIER Marie-Claude	06 19 57 69 59
Conseillère municipale	DERCHAIN Christelle	06 76 39 97 33
Conseillère municipale	RIBAUT Sylvie	06 09 27 85 91
Conseillère municipale	POURRAIN Anthony	06 10 50 28 08
Conseillère municipale	STANKOVIC Tatiana	06 30 90 64 37
Conseillère municipale	PUJOL Véronique	06 75 01 16 49
Conseiller municipal	NOFERI Gregory	06 60 22 87 91
Conseillère municipale	MIR Amel	06 20 80 75 79
Conseiller municipal	BRECHAT Patrick	06 82 97 56 62
Conseillère municipale	LOPES Dolores	06 50 64 12 03

Professionnels de santé libéraux

BRAY Sophie	Généraliste	0160825732
RODRIGUEZ Nathalie	Généraliste	0160825732
GENISSON Sonia	Infirmière/sage-femme	0699790184
Cazard Angelique	Infirmière	0670341026
Cabinet d'infirmière	Infirmière	0663895934

Etablissements scolaires, crèches...

École maternelle Marie Curie	0164495927
École maternelle et élémentaire des Renondaines	0164490408
École élémentaire Ambroise Paré	0164495926
École maternelle et élémentaire Les Bartelottes	0169800026
École maternelle et élémentaire Notre Dame	0169012817
Institution Privée du Sacré-Cœur	0169010612
Centre-Ville 3/11 ans	0169808843
Micado 12/17 ans	0169633412

Ferme de la croix St- Jacques 3/11 ans

0169016434

Professionnels de santé libéraux

BRAY Sophie	Généraliste	0160825732
RODRIGUEZ Nathalie	Généraliste	0160825732
GENISSON Sonia	Infirmière/sage-femme	0699790184
Cazard Angelique	Infirmière	0670341026
Cabinet d'infirmière	Infirmière	0663895934

Etablissements scolaires, crèches...

École maternelle Marie Curie	0164495927
École maternelle et élémentaire des Renondaines	0164490408
École élémentaire Ambroise Paré	0164495926
École maternelle et élémentaire Les Bartelottes	0169800026
École maternelle et élémentaire Notre Dame	0169012817
Institution Privée du Sacré-Cœur	0169010612
Centre-Ville 3/11 ans	0169808843
Micado 12/17 ans	0169633412
Ferme de la croix St- Jacques 3/11 ans	0169016434
Les Écureuil du Bois	0169806341

Transport collectifs privés

Transport Daniel Mayer	0169010009
Navette Europ'Essonne	0180380230

Moyens matériels privés

COLAS	Travaux Public	0169801000
TPE	Travaux Public	0169013490
TPU	Travaux Public	0169741974

Acteurs associatifs

Responsable « Académie Franck Ropers »	M. BOURGEOIS	0686942937
Responsable « Yoga »	Mme LEBRIS	0688941152
Responsable « Aquatique Moto Club »	M. LAVRENTIEFF	0615406638
Responsable « AS Boxe Full Contact »	M. MORAL	0672071798
Responsable « Taekwondo »	Mme CHAN KIN	0664587719
Responsable « Tennis de Table »	Mme ANGLARD	0630099873
Responsable « Danse et Gym »	Mme CANGELOSI	0637486720
Responsable « Exocet Master Club »	M. PROUX	0637831379
Responsable « Football Club »	Mme VILET	0680331307
Responsable « Hockey Club »	M. ZANATO	0685712980
Responsable « Judo Ju-Jitsu Club »	M. GUEGAN	0672038258
Responsable « Karaté Club »	M. COURMACEUL	0673405079
Responsable « Moto Club L'Essaim »	M. PIAUMIER	0608186202
Responsable « Retraite Sportive »	M. HOSPITAL	0169015166
Responsable « Tennis Club »	Mme REBUFFO	0616479107

PCS de la Ville du Bois

Mis à jour le 25 octobre 2021

Responsable « Vélo Club Urbisylvain »	M. RADOVIC	0169016695
Responsable « VDB Futsal Essonne »	M. LESCHIERA	0650384481
Responsable « Amicale franco-portugaise »	M. DE BARROS	0169012709
Responsable « Atelier des Mirettes »	M.HOUDY	0687453388
Responsable « Avenir de l'Orient »	Mme JIN	0611240237
Responsable « Décore-moi »	Mme ARNOULT	0169017017
Responsable « E.C.R.I. »	M.PEUREUX	0663532948
Responsable « La Scène des Bois »	M.PHILIPPOT	0612222989
Responsable « La Troupe des Roussettes »	Mme GILLOT	0617399031
Responsable « Les Cadets »	M.BOUILLET	0681421514
Responsable « Liberty Langues »	Mme PROVOT	0664384667
Responsable « Mozaïq »	M.LUTZ TATISCHEFF	0688380008
Responsable « Regard »	M.BENEDETTI	0681664615
Responsable « Renaissance et Culture »	M.NICOLINI	0628050456
A.S.N.D	M.MATA	0169012817
Art en bar	M.PRADEAU	0647413353
Vivre la musique	M.COUEVILLE	0681145361

Mairie

Cabinet du maire

MAIRIE	FAX GÉNÉRAL		01 64 49 59 39
MAIRIE	Salle du Conseil Municipal	931	01 64 49 59 31
Monsieur le Maire MEUR Jean-Pierre		930	01 64 49 59 30

Accueil état civil - étrangers - élections

CANTELOUP Nathalie	943	01 64 49 59 43
Accueil Mairie –		
Standard CANTELOUP Nathalie /		
ARNOUX Delphine / EVAN Sandrine	949	01 64 49 59 49
Accueil Mairie - cimetière ARNOUX Delphine	312	
Accueil Mairie - Fax Accueil Mairie		01 82 66 04 86

Bibliothèque

Bibliothèque : V. MURAIL	932	01 64 49 59 32
NOILHETAS Sabine /S. HENRY	941	01 64 49 59 41

Communication

Communication BLANVILLAIN Julie	538	01 64 49 55 38
---------------------------------	-----	----------------

Comptabilité Marchés Publics CLÉMENT Hélène	923	01 64 49 59 23
Comptabilité Marchés Publics LOISON Sandrine	933	01 64 49 59 33
Conservatoire LE MAISTRE Pierre		01 64 49 82 18

Culture

PCS de la Ville du Bois

Mis à jour le 25 octobre 2021

Culture - sports - jeunesse MACCARONE Karine	936	01 64 49 59 36
Culture - sports - jeunesse THÉVENET Stéphanie	990	01 64 49 55 40
Micado MICADO HAUDEBOURG Clémence		01 64 49 57 32
/ FRAUCHE Mélissa		06 43 37 59 76

Gardiens

Gardien de l'Escale VOGEL Maurice		06 22 75 05 85
Gardien de la Halle de la Croix st Jacques GERBAULT Robert		06 22 66 79 65
Gardien des Bartelottes GALVAN Olivier		07 84 10 07 25

Ecoles

ÉCOLE - RASED PSYCHOLOGUE	920	01 64 49 59 20
ÉCOLE AMBROISE PARÉ INFIRMERIE	924	01 64 49 59 24
ÉCOLE AMBROISE PARÉ REFRAY Nicolas (Directeur)	926	01 64 49 59 26
ÉCOLE LES BARTELOTES SAVARY Valérie (Directrice)		01 64 49 21 04
ÉCOLE LES RENONDAINES VALENTE Céline (Directrice)		01 64 49 04 08
ÉCOLE MARIE CURIE (+ poste 374)		
BLANCHET Stéphanie (Directrice)	927	01 64 49 59 27

Educatif

ÉDUCATIF - scolaire CAULAY Cyril	921	01 64 49 59 21
ÉDUCATIF - régies VINCENOT Christophe	948	01 64 49 59 48
ÉDUCATIF - secrétariat SCHMIDT Nadine	945	01 64 49 59 45
ÉDUCATIF THOVERON Benjamin	541	01 64 49 55 41
ÉDUCATIF - Fax Educatif		01 64 49 59 42
ÉDUCATIF - ALSH Bartelottes		
COULLOUX Adeline		01 64 49 14 92
ÉDUCATIF - ALSH Centre-Ville LE ROY Céline		01 69 80 88 43
ÉDUCATIF - ALSH Croix Saint Jacques SOUTUMIER Anaïs		01 69 01 64 34
ÉDUCATIF - ALSH Renondaines RICHARD Isabelle		01 69 01 40 09

Petite Enfance

Petite Enfance NOIROT Chrystelle		01 69 63 32 77
Petite Enfance Crèche Multi Accueil GOURDON Corinne		01 69 80 63 41
Petite Enfance (R.A.M) GUÉGUEN Nelly		01 69 63 32 72
Petite Enfance (R.A.M) Salles d'activités Lutins du Bois		01 69 63 33 60

Police

Police Municipale LENUD Jean-Louis	562	01 64 49 55 62
Police Municipale Standard	560	01 64 49 55 60
Police Municipale (fax : 01 64 49 55 63)		
DUBOIS Didier/JEANMAIRE Delphine		01 64 49 55 61
Police Municipale URGENCES POLICE		06 22 66 79 64

Restaurant

Restaurant scolaire BARERA Denis		01 69 63 93 61
----------------------------------	--	----------------

Direction

Direction Générale des Services DONNEGER Régine	935	01 64 49 59 35
Direction Générale Adjointe MERMET Christine	929	01 64 49 59 29
Secrétariat du Maire IMBERT Marion	940	01 64 49 59 40

Ressources humaines

Ressources Humaines BAJULE Sandrine	543	01 64 49 55 43
Ressources Humaines FERREIRA Maria	925	01 64 49 59 25

Social

Social - Emploi - Logement BIANCHI Valérie		01 69 63 32 74
Social - Emploi - Logement SIMEONE Catherine		01 69 63 32 79
Social - standard (fax: 32 70) RABY Marianne		01 69 63 32 78

Service technique

Service technique KARSENTY Aurélie	681	01 64 49 56 81
Service technique - Accueil BONTE Julie	680	01.64.49.56.80
Service Technique -Accueil DUJARDIN Fanny	684	01.64.49.56.84
Service technique (fax : 56 89)		
Service technique ONGARO Rémy	682	01 64 49 56 82
Service technique - Urbanisme BENDAVID Ruth	683	01 64 49 56 83
Service technique ESPACES VERTS		01 69 80 66 91
Service technique (+ Fax) ATELIERS		01 69 01 09 71
Service technique FOYER DES ANCIENS	687	01 64 49 56 87

Divers- secours

Accueil sans abri :	115	
Alcool info service :		0 980 980 930
Allô Service Public :		39 39
Allô, enfance en danger :	119 (numéro gratuit 24h/24)	
Alma (maltraitance sur personnes âgées ou handicapées) :	39 77	
Cancer Info Service :	0 805 123 124	
Centre anti poison Evry :	01 40 05 48 48	
Centre Communal d'Action Sociale :	01 69 63 32 79	
Centre des finances publiques (impôt sur revenus, taxe habitation) :	01 69 93 58 33	
CIDFF Essonne (droit des personnes - permanence juridique) :	01 60 78 46 30	
Drogues info service :	0 800 23 13 13	
Ecoute cannabis :	0 980 980 940	
Enfants disparus :	116 000	
ERDF (dépannage) :	09 72 67 50 91	
Gendarmerie :	01 69 63 25 00	
GRDF (urgences) :	0 800 47 33 33	
Inter 'Val (prévention des jeunes) :	01 64 49 00 76	
Jeunes violences écoute :	0 808 807 700	
Joueurs écoute info service :		

SIOM Philippe TROUVAT	01 64 53 30 04
Numéros utiles:	
La Poste (service consommateurs) :	36 31
Lyonnaise des eaux (urgences) :	0 977 401 142
Media vipp 91 (aide aux victimes) :	01 60 78 84 20

Mission Locale des 3 Vallées :	01 64 49 78 02
Police municipale Ballainvilliers:	06 03 44 09 28
Police municipale Longpont :	01 64 49 61 01
Police municipale Montlhéry:	01 64 49 53 40
Police municipale Nozay :	01 69 01 52 34
Police nationale :	17
Pompiers :	18
Pompiers de Montlhéry	01 69 00 92 41
Préfecture (Evry) :	01 69 31 96 96
Samu :	15
Sida info service :	0 800 840 800
SOS amitié Ile-de-France :	01 42 96 26 26
SOS mains (clinique de l'Yvette) :	0 826 30 60 30
SOS médecins :	0 826 88 91 91
Sous-préfecture (Palaiseau) :	01 69 91 91 91
Tabac info service :	39 89
Tribunal d'Instance(Longjumeau) :	01 69 10 26 50
Tribunal Judicaire d'Evry :	01 60 76 78 00
Urgences (n° européen) :	112
Urgences hôpital de Longjumeau :	01 64 54 30 34
Urgences pédiatriques de l'hôpital de Longjumeau :	01 64 54 30 06

PARC IMMOBILIERS HML et PRIVATIFS

ESSONNE HABITAT- 2, Allée Eugène Mouchot 91130, RIS ORANGIS
01/69/25/46/00-

Directrice des services techniques- Anne-Marie COLLOBER

Courriel : annemarie.collober@essia.fr

Résidence RN20 91620, La Ville du Bois

39/41/45- Avenue de la Division Leclerc

5 à 7 Voie des peupliers

Gardien : Monsieur FIGUEIRO Filipe- 06/77/05/02/04 Pro- Perso : 07/66/82/92/55

CDC HABITAT- 14, Place Georges Pompidou 78180, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
01/81/88/14/70

Responsable gestion locative et sociale- Patricia BOISSELEAU

Courriel : patricia.boisseleau@cdc-habitat.fr

31, Avenue de la Division Leclerc 91620, La Ville du Bois

1, Allée des Framboisiers- Coté propriétaires

2 à 4 Allée des Framboisiers

Gardien : Monsieur DEVAUX Cédric – 07/68/08/50/04



ABP- Syndic de copropriété- Gestionnaire M. Marc MICHELINI

Copropriétés :

ASL LES TERRASSES D'AMBROISE

29 A 35 Avenue de la division Leclerc

22 A 28 Voie des postes.

LOGIREP- siège social : 127, Rue Gambetta 92150, SURESNES.

01 40 99 45 00

Antenne de l'Essonne : 5 bis rue de Metro Charonne Massy 91300.

Responsable Antenne, Monsieur Stéphane GENT (à contacter en cas d'absence de Madame BENDIR) : gent.s@polylogis.fr / 06 80 18 22 34

Responsable Habitat- Mme BENDIR Khadija

Courriel: bendir.k@polylogis.fr / Tel : 06 84 71 37 52

**Gardiennage vacant : Remplaçante Mme DURSAU- 07/63/62/61/38
60, Voie des Postes 91620 La Ville du bois.**

RESIDENCE DES YVELINES- 4, Rue Galvani 91300, MASSY

01/69/53/83/20 ou 09/69/37/03/70

Directrice adjointe des relations locataires- Linda CICEK

Courriel : linda.cicek@lesresidences.fr

Audrey GROS- audrey.gros@lesresidences.fr

Gardien- ?

2, Impasse Ambroise Paré 91620, La Ville du Bois.

Rue des écoles

Rue de Gaillard

Gardien :

ESPACE HABITAT CONSTRUCTION

Téléphone : 01.44.41.87.87

Responsable d'agence- M. MORICE Eric- 06/72/91/04/21

Gestionnaire résidence- M. PETIT-ROUX Hugues- 06/85/03/40/94

Courriel : eric.morice@e-h-c.fr

hugues.petitroux@e-h-c.fr

Gestion de la résidence LES ECRIVAINS - 0 à 10A, rue Jean Jacques Rousseau – LA VILLE DU BOIS – 91620

GENEVIEVE CHERY



CHERY GENEVIEVE

**ESPACE HABITAT CONSTRUCTION
DU GROUPE BATIGERE
89 RUE DE TOCQUEVILLE
CS 80080
75177 PARIS CEDEX
ASSISTANTE TECHNIQUE
01.44.41.87.87.**

✉ geneviève.chery@e-h-c.fr

SEQUENS- Groupe action logements

Direction déléguée de l'Essonne- 108 Rue des Plantes 91200, ATHIS MONS.

01/86/52/63/19 ou 07/62/62/11/55

Directeur délégué de l'Essonne- M. SIDOT Nicolas

Courriel : nicolas.sidot@sequens.fr

Situé milieu de Chemin des Vallée sur la droite.

**LOCATION 91- SCI PACHOT- 3 Boulevard John Kennedy 91100,
CORBEIL-ESSONNES**

01/64/96/78/87- Fax : 01/94/96/36/96

Résidence du 14 bis, Rue de Gaillard 91620, La Ville du Bois.

Courriel : scipachot@gmail.com

LIEUX PUBLICS & PRIVÉS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Centre-ville	27 Bis Ch. des Berges	01 69 80 88 43	LEROY Céline - Directrice	
Les Renondaines	Vx Ch. de Montlhéry	01 64 49 04 08	RICHARD Isabelle - Directrice	
Micado	16 Ch. des Berges	01 69 63 34 12	HAUDEBOURG Clémence - Directrice	
Ferme de la Croix St jacques	Rue du 8 mai 1945	01 69 01 64 34	SOUTUMIER Anaïs - Directrice	
Les Bartelottes	Ch. de Lunézy	01 64 49 14 92	COULLOUX Adeline - Directrice	
Les Écureuils du Bois	11 Ch. des Berges	01 69 80 63 41	GOURDON corinne - Directrice	
Marie Curie	Rue des Écoles	01 64 49 59 27	BLANCHET Stéphanie - Directrice	
Les Renondaines	Vx Ch. de Montlhéry	01 64 49 04 08	VALENTE Celine - Directrice	01.64.49.04.08
Notre Dame	17 Rue des Cailleboudes	01 69 01 28 17	BOURDEAUX Florence	
Les Bartelottes	44 chemin de Lunezy	01 64 49 21 04	SAVARY Valérie directrice	
Ambroise Paré	Rue des Écoles	01 64 49 59 26	REFRAY Nicolas - Directeur	

Les Bartelottes	Ch. de lunézy	01 64 49 14 92	COULLOUX Adeline - Directrice	
Institution Sacré Cœur	Passage de Graville	01 69 01 06 12	MAILLARD J.Claude	01 69 01 06 12

LISTING PERSONNES VULNÉRABLES

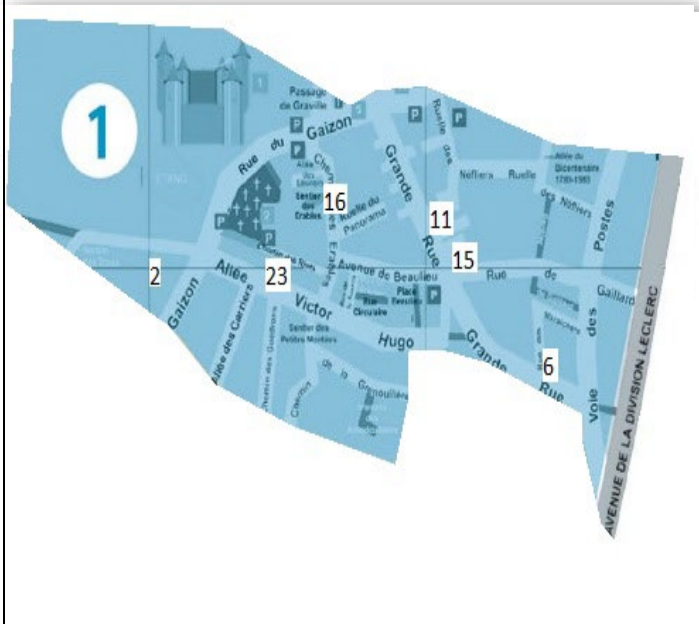
PERSONNES VULNERABLES 2020

	Noms prenoms	adresse	Date de naissance	téléphone	Types
1	BUIWID Marcelle	8 quater rue des Joncs Marins	14/05/1935	01 69 01 03 06	PA +D
2	COMMENGES Joseph	81 grande Rue	20/02/1937		PA +D PMR
4	DA PONTE Antonio et Emilia	207 rue des Joncs marins	11/04/1933 et 12/03/1941	01 69 01 91 99	PA + ALZH
5	DA PONTE Joaquim et Palmira	35 chemin de Lunézy	12/08/1930 et 20/11/1933	09 53 36 82 87	PA + ALZH
6	FOUQUET Gisèle	4 route de Nozay	07/08/1928 et 17/11/1929	01 64 49 78 44	PA +D
7	GOURMELON Bernadette	32 rue des Prés	08/11/1934	01 69 01 38 80	PA +D
11	MONTEIRO Lina	11 c rue des Eoles	26/11/1970	07 87 68	PMR

				88 90	
12	MORLEC Marie	8 chemin de lunézy	04/01/1933	01 69 01 58 71	PA +D Cécité
15	THIROUX Geneviève	7 chemin des Vaux	05/12/1946	01 69 01 25 14	PMR + surpoid ++++
16	UDRY Cécile	17 chemin de Lunézy	17/11/1924	01 69 01 19 13	PA +D Cécité

PLAN DES QUARTIERS

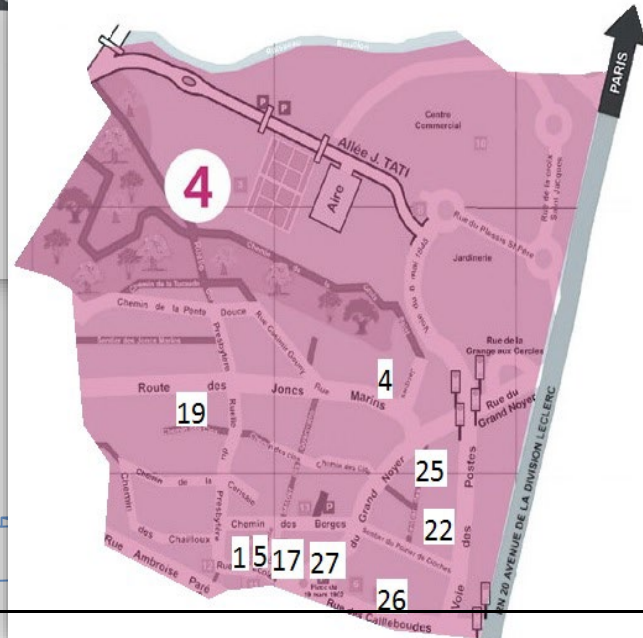
QUARTIER 1



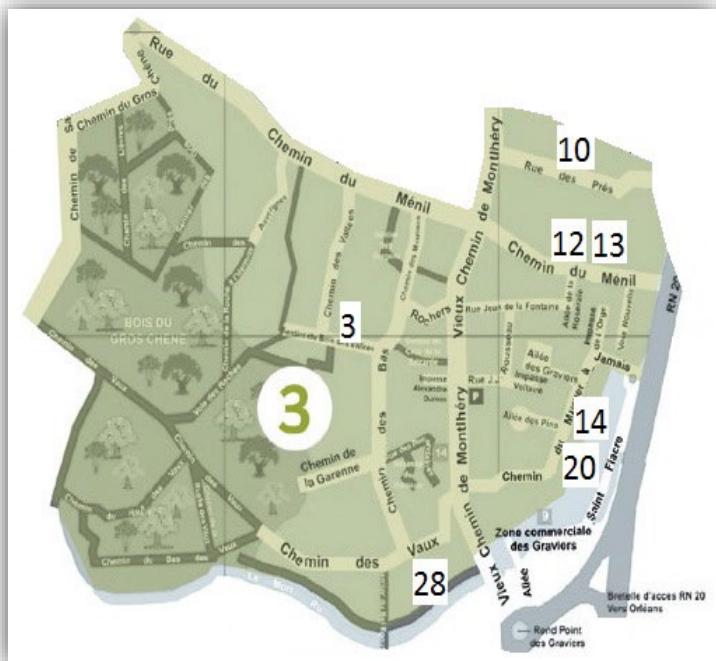
QUARTIER 2



QUARTIER 3



QUARTIER 4



MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS DIVERS

ANNÉE 2018

Type	Lieu	Période	Organisateur et coordonnées
Vœux du Maire	Escale Léon Froissant	12 Janvier 2018	
Repas des Anciens	Escale Léon Froissant	13 janvier 2018	Mairie LVDB
Cyclocross Éric Berault	Escale Léon Froissant	14 janvier 2018	Service sport
Repas du personnel	Escale Léon Froissant	19 janvier 2018	Service du personnel
Concert nouvel an	Conservatoire	27 janvier 2018	Service culturel + conservatoire
Spectacle musical	Escale H.G Adam	3 février 2018	Service culturel
Théâtre	Escale H.G Adam	10 février 2018	Service culturel
Théâtre	Escale H.G Adam	10 mars 2018	Service culturel
Carnaval petite enfance	Petit Gymnase	16 mars 2018	Petite enfance
Carnaval de Bineau	Escale Léon Froissant + place Beaulieu	17 mars 2018	Service culturel
Brocante	Grande rue	11 mars 2018	Star brocante
Rencontre jazz	Escale Léon Froissant	24 au 25 mars 2018	Service culturel
Essonne Verte Essonne Propre	Foyer des anciens	7 avril 2018	Service technique

PCS de la Ville du Bois

Mis à jour le 25 octobre 2021

Cross familial	Bois de Monsieur	7 avril 2018	Service sport
Fête des voisins	Place Beaulieu	25 mai 2018	Service culturel
Théâtre	Escale H.G Adam	26 mai 2018	Service culturel
Journée de la Diversité	Place Beaulieu	27 mai 2018	Association Mozaïq
Théâtre	Escale H.G Adam	2 juin 2018	Service culturel
Ulteam Ball	Escale Léon Froissant	3 juin 2018	Service des sports
Fête de la Peinture Rapide	Escale H.G Adam	10 juin 2018	Service culturel
Fête de l'été	Micado	22 juin 2018	Micado
Fête de toutes les écoles publiques	ISC ou Escale si pluie	16 juin 2018	Caisse des écoles + service éducatif
Fête de la musique	Escale Léon Froissant	21 juin 2018	Service culturel
Kermesse école dame	ISC	24 juin 2018	Ecole notre dame
Gala de fin d'année	Escale Léon Froissant	23 juin 2018	Service culturel + conservatoire
Brocante	Ville	2 septembre 2018	Service culturel
Forum des associations	Escale Léon Froissant	9 septembre 2018	Service culturel
Fête du patrimoine	Ville	15 septembre 2018	Service culturel
Théâtre	H.G. Adam	22 septembre 2018	Service culturel
St Fiacre	Place beaulieu	23 septembre 2018	Service culturel
Soirée des Associations	Petit Gymnase	29 septembre 2018	Service culturel
Fête de la Bière	Escale Léon Froissant	6 octobre 2018	Association ECRI
Bœuf musical	Escale H.G Adam	13 octobre 2018	Association Mozaïq
Théâtre	Escale H.G Adam	10 novembre 2018	Service culturel
Salon des Passionnés	Escale H.G Adam	16 au 18 novembre 2018	Association les Roussettes
Fête du sport	Escale Léon Froissant	18 novembre 2018	Service des sports
Marché de Noël	Escale Léon Froissant	30 novembre 1 & 2 Décembre 2018	Service culturel
Théâtre	H.G. Adam	1 ^{er} décembre 2018	Service culturel
Téléthon	Carrefour + Léon Froissant	7 décembre 2018	Service culturel
Concert	Escale H.G Adam	15 décembre 2018	Service culturel
Noël du personnel	Petit Gymnase	15 décembre 2018	Service personnel

MATÉRIELS COMMUNAUX

INVENTAIRE DU MATERIEL ESPACES VERTS

<i>NATURE DU MATERIEL</i>	<i>QUANTITE</i>	<i>LOCALISATION</i>
Débroussailleuses	4	Services techniques
Souffleuses	6	Services techniques
Tailles haie (électrique)	2	Services techniques
Tailles haie (thermique)	2	Services techniques
Tronçonneuses	5	Services techniques
Affuteuse des chaînes (électrique)	1	Services techniques
Plaque vibrante	6	Services techniques
Fontaine d'atelier	1	Services techniques
Perforateur	1	Services techniques
Elagueuse	1	Services techniques
Coupe haie grande portée	1	Services techniques
Pompes à eau mobiles	2	Services techniques
Pompe à eau fixe sur citerne 750L CHEMA	1	Services techniques
Pompe à eau fixe sur citerne 200L CORNU	1	Services techniques
Pompe à eau fixe sur citerne 150L CHEMA	1	Services techniques
Broyeur (réf moteur IONDA GX 390)	1	Services techniques
Aspirateur à feuilles (réf : IONDA GX 39C 130)	1	Services techniques
Découpeuse	1	Services techniques
Tondeuses	2	Services techniques
Aspirateur à dos	1	Services techniques
Nettoyeur haute pression	1	Services techniques
Perforateur	1	Services techniques
Elagueuse	1	Services techniques

Coupe haie grande portée	1	Services techniques
Pompes à eau mobiles	2	Services techniques
Pompe à eau fixe sur citerne 750L CHEMA	1	Services techniques
Pompe à eau fixe sur citerne 200L CORNU	1	Services techniques
Pompe à eau fixe sur citerne 150L CHEMA	1	Services techniques
Broyeur (réf moteur IONDA GX 390)	1	Services techniques
Découpeuse	1	Services techniques
Tondeuses	2	Services techniques
Aspirateur à dos	1	Services techniques
Nettoyeur haute pression	1	Services techniques
Ponceuse d'angle	1	Services techniques
Scie sauteuse	1	Services techniques
Groupe électrogène	1	Services techniques
Aspirateur bassin	1	Services techniques
Aspirateurs poussière	2	Services techniques
Perceuse à percussion SF	1	Services techniques
Batteries rechargeables	2	Services techniques
Chargeur	1	Services techniques
Appareil des tractions (tire fort) 1600 kg	1	Services techniques
Mouleuse	14	Services techniques

INVENTAIRE DU MATERIEL ESPACES VERTS DES BARTELOTES

<i>NATURE DU MATERIEL</i>	<i>QUANTITE</i>	<i>LOCALISATION</i>
Débroussailleuse sur patte	1	Services techniques
Tondeuse sur batterie	1	Services techniques
Souffleur sur batterie	1	Services techniques
Batteries rechargeables	3	Services techniques
Chargeur	1	Services techniques

INVENTAIRE DU MATERIEL ESPACE VERTS DE LA CROIX ST JACQUES

<i>NATURE DU MATERIEL</i>	<i>QUANTITE</i>	<i>LOCALISATION</i>
Souffleur	1	Services techniques
Tondeuse	1	Services techniques

INVENTAIRE DU MATERIEL ELECTROPORTATIF

<i>NATURE DU MATERIEL</i>	<i>QUANTITE</i>	<i>LOCALISATION</i>
Ebarbeuses	6	Services techniques
Disqueuses	4	Services techniques
Perforateurs	5	Services techniques

Marteau piqueur	1	Services techniques
Visseuses	8	Services techniques
Visseuse d'angle	1	Services techniques
Perceuses	6	Services techniques
Ponceuses à bande	2	Services techniques
Ponceuse excentrique	1	Services techniques
Ponceuse triangulaire	1	Services techniques
Scie circulaires	2	Services techniques
Scie sauteuse	1	Services techniques
Scie sabre	1	Services techniques
Rabot	1	Services techniques
Pistolet à colle	1	Services techniques
Pompe immergée	1	Services techniques
Pompe de surface	1	Services techniques
Décapeur thermique	1	Services techniques

VÉHICULES COMMUNAUX

NATURE DU MATERIEL	QUANTITE	LOCALISATION
Véhicule léger	6	Services techniques
Véhicule utilitaire	3	Services techniques
Camion plateau	2	Services techniques
Tractopelle	1	Services techniques
Minibus	1	Services techniques
Camion frigorifique	1	Services techniques
Véhicule léger	2	Police Municipale
Véhicule deux roues motorisées	2	Police Municipale

MATÉRIELS D'URGENCE ET COMMUNICATION

NATURE DU MATÉRIEL	QUANTITÉ	LOCALISATION	COORDONNÉES & TÉLÉPHONE
Groupe électrogène 2500 W	2	Services Techniques	Rue de Gaillard - Tél : 01 69 01 09 71
Groupe électrogène HONDA	1	Services Techniques	Rue de Gaillard - Tél : 01 69 01 09 71
Trousses de secours			
Défibrillateurs	1	Mairie	
Haut-parleur sur véhicule	1	Police Municipale	15, rue du Grand Noyer - Tél : 01 64 49 55 60
Porte-Voix			
Approvisionnement en carburant	1	Sté CARREFOUR	5, rue de la Croix St-

MOYENS HUMAINS

• Personnel technique de la commune

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	COMPÉTANCES PARTICULIÈRES
CRETET Thierry			Tronçonnage
FLECHER Jean-Luc			Tronçonnage
PIAZZA Sébastien			Tronçonnage
SIMON Kévin			Tronçonnage Spécialité tractopelle
ROUSSEAU Sylvain			Tronçonnage / Permis PL Spécialité tractopelle Électricité

Ravitaillement

EAU	CARREFOUR
EAU	ALDI
EAU	POMCHOU
EAU	AUX MERVEILLE DU SOLEIL
EAU	AICHA MARKET

PRODUIT D'HYGIENE	CARREFOUR
PRODUIT D'HYGIENE	ALDI

NOURRITURE	CARREFOUR
NOURRITURE	ALDI
NOURRITURE	POMCHOU
NOURRITURE	MAISON ROUGE

NOURRITURE	NINO
NOURRITURE	LA CRIEE
NOURRITURE	LE ROYAL DU BOIS

• Réserve communale

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	COMPÉTANCES PARTICULIÈRES

• Volontaires des entreprises et associations

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	COMPÉTANCES PARTICULIÈRES

• Sapeurs-pompiers actifs ou retraités (à préciser)

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	COMPÉTANCES PARTICULIÈRES

• Assistance sanitaire

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	COMPÉTANCES PARTICULIÈRES
BRAY Sophie	58 Grande Rue	01 60 82 57 32	Médecin généraliste
RODRIGUEZ Nathalie	58 Grande Rue	01 60 82 57 32	Médecin généraliste
GENISSON Sonia	38 Grande Rue	06 99 79 01 84	Infirmière/Sage-femme
CAZARD Angélique	38 Grande Rue	06 70 34 10 26	Infirmière
Cabinet Infirmier	35 Rue du Gazon	01 69 01 20 15	Infirmière

SOUTIEN A LA POPULATION

1) Locaux hébergement temporaire

a) Moyens communaux (voir plans PCS)

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES Capacité offerte par les Locaux : superficie en m ²	sanitaire	Pla n N°
Mairie	Place du Général de Gaulle	800	Oui	1
CCAS	23 Rue du Grand Noyer	496	Oui	2
Atelier Espaces Verts / Police Municipale	15 Rue du Grand Noyer	250	Oui	3
Maison Machicoane	13 Rue du Grand Noyer	170,29	Oui	4
École Primaire A. Paré	8 Rue des Ecoles	1882	Oui	5
Petit Gymnase	Rue des Ecoles	397	Oui	6
Bibliothèque Municipale	11 Bis Rue des Ecoles	506	Oui	7
Restaurant Scolaire / Salles Polyvalentes	Rue Émile Orriols	1329,50	Oui	8
École Maternelle Marie Curie	Rue des Écoles	1033	Oui	9
Salle l'Escal	14 Chemin des Berges	2371	Oui	10
Crèche « Les Écureuils du Bois »	11 Chemin des Berges	302	Oui	11
Église « St Fiacre »	Passage de Gravelle	1014	Non	12
Locaux Associatifs	12 Rue Ambroise Paré - RDC		Oui	13
Salle du Foyer des Anciens (Rez-de-Chaussée)	20 Rue Ambroise Paré	220	Oui	14
École des Renondaines	Vieux Chemin de Montlhéry	1725	Oui	15
Club House	Allée Jacques Tati	1310	Oui	16
Centre de Loisirs et	Voie du 8 Mai 1945	1556	Oui	17

Conservatoire				
Salle Multifonctions de la Croix St Jacques	Voie du 8 Mai 1945	170	Oui	18
MICADO	14 Chemin des Berges		Oui	19
Accueil de Loisirs du centre-ville	27bis, Chemin des Berges		Oui	20
Gymnase Les Bartelottes	Chemin de Lunézy	1560	Oui	21

b) Moyens privés

NOM	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES Capacité offerte par les Locaux : superficie en m²	FICHE	Plan N°
École Notre Dame	17, Rue des Cailleboudes		Page	21
Institut Privé du Sacré Cœur	Passage de Graville		Page	22
Centre Hébergement CCAS EDF	Voie du 8 Mai 1945	50 chambres	Page	23
Hôtel Au Relais du Bois	17, Rue du Grand Noyer		Page	24
Hôtel Première Classe	Allée Saint Fiacre		Page	25

2) Approvisionnement alimentaire

NOM	LOCALISATION	TYPE	N° SUR PLAN	FICHE
Carrefour	5 Rue de la Croix St Jacques	Supermarché	1	Page
Maison Rouge	109 Ave. de la Division Leclerc	Restauration	2	Page
Restaurant Nino	19 Ave. de la Division Leclerc	Restauration	3	Page
Aldi	20 Allée des Gravières	Supermarché	4	Page
PomChou	ZAC des Gravières	Supermarché	5	Page
La Criée	ZAC des Gravières	Restauration	6	Page
La Pataterie	16, Allée Saint Fiacre	Restauration	7	Page
Le Royal du Bois	13, Allée Saint Fiacre	Restauration	8	Page
Aux Merveilles du Soleil	22, Allée Saint Fiacre	Epicerie / Restauration	9	Page

Aïcha Market	3, Rue du Grand Noyer	Epicerie/Primeur	10	Page
Kébab	6, Grande Rue	Restauration	11	Page
Boulangerie	13, Grande Rue	Alimentation	13	Page
Le Sarzeau	27, Grande Rue	Restauration	14	Page
Break' in Pizza	49, Grande Rue	Restauration	15	Page
KFC	Rue de la Croix St Jacques	Restauration	16	Page

3) Assistance sanitaire

NOMS	LOCALISATION	TELEPHONES	COMPÉTANCES
SOULIE Thierry	58 Grande Rue	01 60 82 57 32	Médecin généraliste
BECOURT Martine	58 Grande Rue	01 60 82 57 32	Médecin généraliste
BOISSEL Philippe	58 Grande Rue	01 60 82 57 32	Médecin généraliste
JOUSSE Lucie	58 Grande Rue	01 60 82 57 32	Médecin généraliste
HAIK Gabriel	21 Chemin des Erables	01 69 01 87 88	Médecin généraliste
GENISSON Sonia	38 Grande Rue	06 99 79 01 84	Infirmière/Sage-femme
Cabinet Infirmier	35 Rue du Gaizon	06 63 89 59 34	Infirmière
CAZARD Angélique	38 Grande Rue	06 70 34 10 26	Infirmière

SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SECOURS

a) Moyens de transport

Collectivité :

NOM	LOCALISATION	TYPE VÉHICULE
Mairie de La Ville du Bois	Services techniques	Minibus

Privé :

NOM	LOCALISATION	ACTIVITÉ
Transport Daniel Meyer	123, Rue Paul Fort à Nozay TPH : 01 69 01 00 09	Transport de personnes

b) Approvisionnement en carburant

NOM	LOCALISATION	ACTIVITE
CARREFOUR	5 Rue de la Croix St Jacques	Station-service

1) Moyen Humain

Il s'agit ici d'établir une liste des personnes pouvant être recensées sans formalisme particulier

("Personnes ressources") ou bien dans le cadre de la Réserve Communale de la Sécurité Civile (RCSC).

Il peut s'agir :

- ↳ des personnes susceptibles du fait de leurs compétences d'apporter une aide appréciable dans le cadre de la gestion d'un événement de sécurité civile,
- ↳ des personnes sans compétence particulière susceptibles d'apporter une aide (manutention, nettoyage...),
- ↳ des personnes appartenant au tissu associatif local (association sportive, caritative...).

PLAN HÉBERGEMENT MOYENS COMMUNAUX



ETABLISSEMENT D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



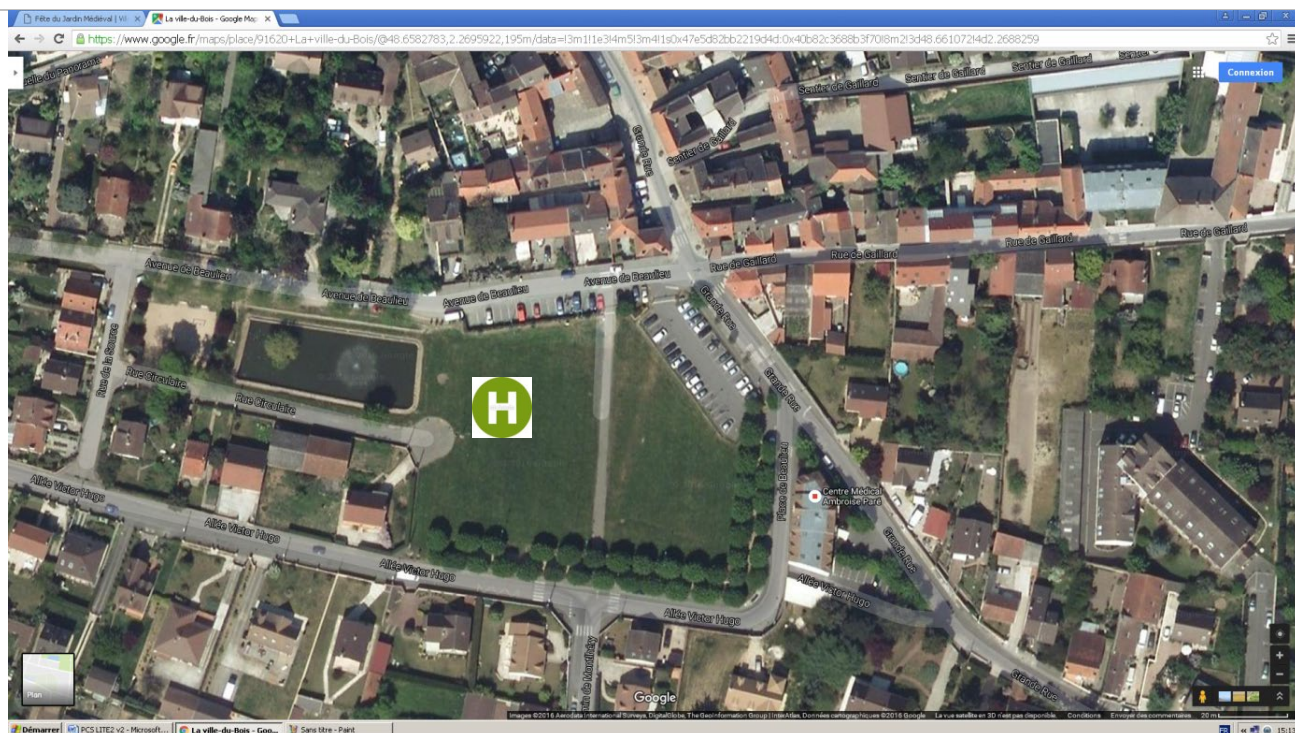
ATTERISSAGE POUR LES HELICOPTERES



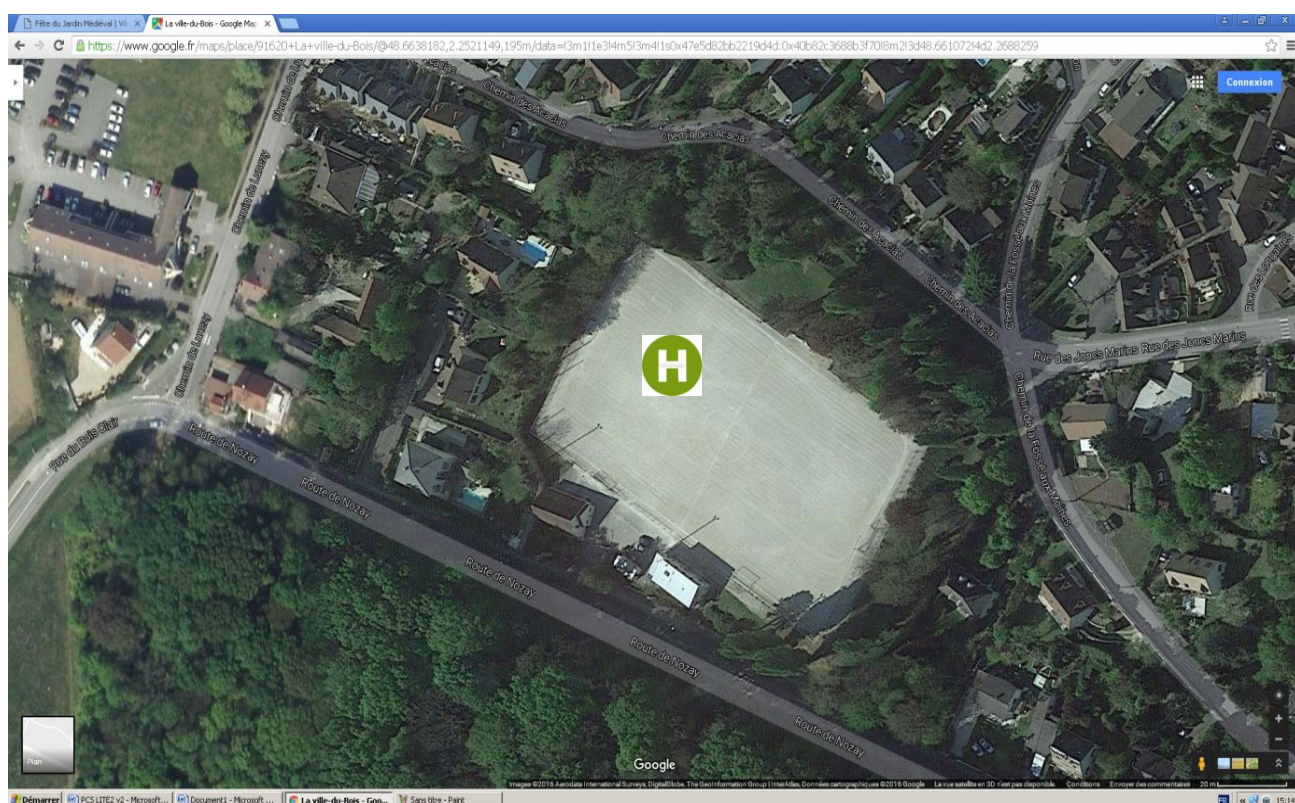
ZONE 01 : place Beaulieu

PCS de la Ville du Bois

Mis à jour le 25 octobre 2021



ZONE 2 : Le stade de la ville



Les annexes



L'ARMOIRE PCS

L'armoire peut contenir les moyens et les outils suivants :

➤ **PLANS DE LA COMMUNE**

- Plan cadastrale de la commune
- Plan IGN de la commune 1/25000
- Plan des 4 secteurs d'alerte de la commune
- Plan des zones inondables
- Plan du réseau de transport de gaz
- Plan du réseau eau potable
- Plan du réseau assainissement
- Emplacements des défibrillateurs
- Emplacements des lieux d'hébergement

➤ **DICRIM**

➤ **Mémo ORSEC**

➤ **Exemplaires PCS**

➤ Téléphone filaire classique + rallonge téléphonique ; Postes radios portatifs ; Clés USB ; Lampes électriques ; Rallonges électriques (2 mètres) + multiprises ; Blocs papier ; Stylos à bille ; Copies des fiches des responsables du PCC, Mégaphones ; Piles.

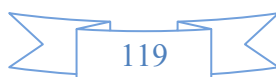
ARRÊTÉ DE DÉCLENCHEMENT DU PCS



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE

Arrondissement
de
PALAISEAU



COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

ARRÊTÉ N° XXXXPM-XX

Objet : Déclenchement du plan communal de sauvegarde (exemplaire)

Le Maire de la commune de LA VILLE DU BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2542-3 et L2542-4 concernant les pouvoirs de police du maire ;

VU la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV ;

VU le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le plan communal de sauvegarde de la commune entré en application par arrêté municipal du 12 décembre 2016 ;

VU les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de (inscrire l'évènement ayant justifié la mise en œuvre du PSC) ;

Vu la demande de Madame ou Monsieur le Préfet de.....

ARRETE

Article 1^{er} :

Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour à..... H.....

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne :

- Madame ou Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de NOZAY
- Monsieur le Chef de service de la police municipale
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Madame la Directrice générale des services
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 117 Avenue de Verdun - 91290 ARPAJON

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

FAIT A LA VILLE DU BOIS, LE --/--/-----.

Le Maire, Jean-Pierre MEUR

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE CIRCULER



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE
Arrondissement



COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

ARRÊTÉ N° XXXXPM-XX

Objet : Portant sur une interdiction temporaire de circulation (exemplaire)

Le Maire de la commune de LA VILLE DU BOIS,

VU le Code de la Route,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, portant dispositions générales en matière de police et plus particulièrement les articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 et suivants,

VU la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU les articles R.110-1, R.110-2, R.411- 5, R.411- 8, R.411-18 à R.411-8, R.411-25 à R.411-26, R.417-10 alinéa 10°, R.417-10 paragraphe V du Code de la Route,

VU la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, livre I – 8ème partie relative à la signalisation temporaire et notamment son article n°132,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation sur certaines routes communales ou départementales ;

VU

l'urgence.....
.....

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est interdit de circuler sur le Et la..... Jusqu'à nouvel avis.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne :

- Madame ou Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de NOZAY
- Monsieur le Chef de service de la police municipale
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Madame la Directrice générale des services

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

FAIT A LA VILLE DU BOIS, LE --/--/----.

Le Maire, Jean-Pierre MEUR

ARRÊTÉ DE RÉQUISITION



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE

Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

ARRÊTÉ N° XXXXPM-XX

Objet : Portant sur réquisition (exemplaire)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, portant dispositions générales en matière de police et plus particulièrement l'article L.2542-4-2 ;

VU la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

Considérant l'accident,
l'événement.....

survenu le.....àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations

VU l'urgence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à Monsieur demeurant à de se présenter sans délais à la mairie de La Ville du Bois pour effectuer la mission de qui lui sera confiée.

Ou

de mettre à la disposition du maire le matériel suivant :

.....
Et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne :

- Madame ou Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de NOZAY
- Monsieur le Chef de service de la police municipale
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Madame la Directrice générale des services
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 117 Avenue de Verdun - 91290 ARPAJON

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

FAIT A LA VILLE DU BOIS, LE --/--/-----.

Le Maire, Jean-Pierre MEUR

ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU DISTRIBUÉE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE

Arrondissement



COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

ARRÊTÉ N° XXXXPM-XX

Objet : Portant sur restriction d'usage de l'eau distribué (exemplaire)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2 ;

VU la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le Titre II, sécurité des eaux et des aliments, chapitre 1^{er}, article L1321-1 à L1321-10 et les article R1321-1 à R1321-68 relatif à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques;

Considérant que suite *(aux importantes précipitations, à une effraction sur les installations de distribution d'eau, à un déversement accidentel, à un dysfonctionnement de la station de traitement, aux analyses mettant en évidence la présence de.....)* la qualité de l'eau peut être dégradée ;

Considérant que cette situation constitue un risque pour la santé des populations et qu'en conséquence par précaution il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du, l'eau ne doit pas être utilisé pour :

- la boisson,
- la préparation des aliments dans lesquels l'eau rentre en grande quantité (biberons, sirops, potages, thés, cafés etc.)
- la cuisson de tous les aliments,
- le lavage des aliments et de la vaisselle,
- le lavage des dents,

(A adapter suivant le problème de qualité rencontré- la restriction peut-être plus ou moins étendue suivant le type de contamination ou du produit-cela est précisé par les consignes sanitaires).

Article 2 :

La levée de cette interdiction n'aura lieu qu'après autorisation de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et selon les modalités qu'elle communiquera.

Article 3 :

Une information appropriée est réalisée auprès de la population par les soins de la commune (à préciser éventuellement).

Article 4 :

Des dispositions sont prises par la commune pour assurer l'alimentation en eau des habitants :

Eau embouteillée pour l'eau de boisson, citernes pour les autres usages.

(pas d'obligation réglementaire- à l'appréciation du maire- penser avant tout aux établissements particuliers :

Crèche, cantine scolaire, école, établissement sanitaires et sociaux, personnes âgées seules,...).

Article 5

Monsieur le maire de la commune de la Ville-du-Bois est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les tableaux d'affichage communaux.

Ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne :

- Madame ou Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de NOZAY
- Monsieur le Chef de service de la police municipale
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Madame la Directrice générale des services
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 117 Avenue de Verdun - 91290 ARPAJON

Le Maire, - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Notifié le :	FAIT A LA VILLE DU BOIS, LE --/--/-----. Le Maire, Jean-Pierre MEUR
--	---

RÉQUISITIONS ET RÉPARTITIONS DES DÉPENSES

Loi de modernisation de la sécurité civile n°2004-811 du 13 août 2004 (articles 27 et 28)

REQUISITIONS

L'engagement des moyens privés peut se faire par le biais de la réquisition. Les frais de réquisition sont payés soit par le SDIS, soit par l'Etat, soit par la commune, selon la répartition visée à l'article 27 de la loi du 13 Août 2004 :

FINANCEMENT DES OPERATIONS DE SECOURS

ARTICLE 27 :

Les dépenses directement imputables aux opérations de secours au sens des dispositions de l'article L 1424-2 du code général des collectivités territoriales sont prises en charge par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Dans le cadre de ses compétences, la commune pourvoit aux dépenses relatives aux besoins immédiats des populations.

L'Etat prend à sa charge les dépenses afférentes à l'engagement des moyens publics et privés extérieurs au département lorsqu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 28 :

Pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées, les autorités compétentes de l'Etat peuvent procéder, chacune en ce qui la concerne, à la réquisition des moyens nécessaires aux secours, dans les conditions prévues à l'article L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais inhérents aux réquisitions prises à ce titre sont supportés conformément aux dispositions de l'article 27 susvisé.

NOTA : Lorsque le SDIS n'est pas COS (commandant des opérations de secours) tout engagement de moyens doit être préalablement autorisé par le président du conseil d'administration du SDIS.

A retenir : Les principales consignes

Inondation							
Mouvement de terrain							
Feu de forêt							
Séisme							
Tempête							
Avalanche							
Risque industriel							
Risque nucléaire							
Transport de Matières Dangereuses							
Rupture de Barrage							

CENTRE DE VACCINATION

Deux centres de vaccination ont été retenus :

ECOLE 01	ECOLE 02
Ambroise Paré-Marie Curie Rue des écoles 91620 LA VILLE DU BOIS Tél. :01 64 49 59 27	Les Bartelottes Chemin de Lunézy 91620 LA VILLE DU BOIS Tél. :01 64 49 21 04